

PorcSALUBRITÉ|PorcBIEN-ÊTRE MANUEL DE L'ÉLEVEUR 2023

LISTE DES MODIFICATIONS



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc

FÉVRIER 2023

Le Manuel de l'éleveur de PorcSALUBRITÉ|PorcBIEN-ÊTRE (PS|PBE) a été mis à jour. Vous trouverez ci-dessous une liste des modifications apportées à la version 2023.

#	Brève description des modifications	Section(s) du manuel de l'éleveur		
1	INTRODUCTION			
	Les définitions de la surveillance, de l'écart et de la vérification ont été mises à jour.	Introduction 6.1, 6.2, 6.3		
2	EXIGENCES ET QUESTIONS D'AUDIT	Module	Exigence	Question
	Exigences et questions d'audit qui ont été ajoutées.	1.1	Ex. 8	Q1.1.8
		3.5	Ex. 3	Q3.5.3
		4.3	Ex. 1e	Q4.3.1e
	Exigences et questions d'audit qui ont été ajoutées.	5.1	Ex. 4	Q5.1.4
		6.1	Ex. 1d	Q6.1.1
		6.2	Ex. 1, 2a, 2b	
		9.2	Ex. 1a	
	Les exigences identifiées par une étoile sont liées aux points de contrôle critiques.	3.2	Ex. 1 - 6	
		5.1	Ex. 3, 4, 5, 6	
		5.2	Ex. 1, 2, 3	
	Ces exigences/questions d'audit ont été supprimées.	5.1	Ex. 2c, 2d, 2e	
		10.3	Ex. 2	

3	MESURES DE DÉVIATION	
	De nouvelles mesures d'écart ont été ajoutées à chaque section et aux POS pour chaque bonne pratique de production.	Modules 1 - 6
		POS 2.2.1 et 2.2.2
		POS 6.1.1 et 6.1.2
		Module 7.6 - 7.9
4	NIVEAUX DE CONFORMITÉ	
	Les exigences identifiées par une étoile sont désormais liées aux points de contrôle critiques (PCC) et disposent d'un nouveau calendrier pour les cas de non-conformité mineure et majeure.	3.2, 5.1, 5.2
9	REGISTRES OBLIGATOIRES	
	Le Registre de surveillance a été ajouté	Registre R-4
	Le Manifeste porcin a été mis à jour	Registre R-G

MODULES, POS ET REGISTRES DU MANUEL DE L'ÉLEVEUR À METTRE À JOUR

- Introduction
- Éléments obligatoires des programmes
- Sections

Sections			POS		Registres
1.1	4.2 - 2 pages	7.1	2.2.1	5.4	R-4
2.1	4.3	7.3	2.2.2	6.1.1	R-B
2.2 - 2 pages	4.4	7.5	4.2	6.1.2	R-G
2.3	4.5 - 2 pages	7.6 - 2 pages	4.4	7.6	R-N
3.1	5.1	7.8 - 2 pages	4.5	7.8	R-T
3.2	5.2	7.9	5.2	7.10	R-X
3.3	5.3	9.2	5.3	9.2	R-Y
3.4	5.4 - 2 pages	10.2 - 2 pages			
3.5	6.1 - 2 pages	10.3			
4.1	6.2				
	6.3				

ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES DES PROGRAMMES

PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE

Cette partie résume tous les éléments obligatoires des programmes PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Cette liste de vérification facilite la préparation à la validation.

Avant votre première validation, assurez-vous de préparer les registres et les procédures opérationnelles standardisées (POS) suivantes. Pour plus de détails, voir la partie correspondante pour chaque élément requis.

REGISTRES OBLIGATOIRES

Noms des registres		Partie	Liste de vérification
R-1	Registre de vérification	4.2; 4.4; 4.5; 5.3; 5.4	<input type="checkbox"/>
R-2	Registre d'incidents (le cas échéant)	4.2; 4.4; 4.5; 5.3; 5.4	<input type="checkbox"/>
R-3	Demande d'action corrective (le cas échéant)	Introduction élément 7.3	<input type="checkbox"/>
R-4	Registre de surveillance	Modules 2; 3; 4; 5; 6; 10	<input type="checkbox"/>
R-A	Liste du personnel et des responsabilités ou	1.1	<input type="checkbox"/>
R-A1	Registre des tâches et de la formation du personnel		
R-B	Registre de formation	1.1	<input type="checkbox"/>
R-C	Code de conduite	1.1	<input type="checkbox"/>
R-G	Manifeste porcin	3.1	<input type="checkbox"/>
R-M	Registre des mortalités	6.3	<input type="checkbox"/>
R-N	Registre des mesures basées sur les animaux (le cas échéant)	7.3	<input type="checkbox"/>
R-P	Régime pharmacothérapeutique	5.1	<input type="checkbox"/>
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	3.2	<input type="checkbox"/>
R-R1	Registre des rations utilisées à la ferme (Québec)		
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	4.4	<input type="checkbox"/>
R-T	Registre des traitements	5.1	<input type="checkbox"/>
R-W	Lettre de garantie – Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie	3.3	<input type="checkbox"/>
R-X	Registre de calibration (le cas échéant)	4.4	<input type="checkbox"/>

Noms des registres		Partie	Liste de vérification
R-Y	Lettre de garantie – Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	5.1	<input type="checkbox"/>
R-Z	Registre sur la superficie allouée	7.3	<input type="checkbox"/>

PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDISÉES (POS) OBLIGATOIRES

Noms et numéros des POS		Liste de vérification
2.2.1	Hygiène des bâtiments	<input type="checkbox"/>
2.2.2	Alternative de nettoyage des bâtiments	
4.2	Eau médicamenteuse	<input type="checkbox"/>
4.4	Séquençage, mélange et distribution des aliments	<input type="checkbox"/>
4.5	Distribution des aliments	<input type="checkbox"/>
5.2	Aiguilles et injections	<input type="checkbox"/>
5.3	Gestion du risque associé aux aiguilles brisées	<input type="checkbox"/>
5.4	Période de retrait	<input type="checkbox"/>
6.1.1	Gestion de la vermine – Firme externe ou	<input type="checkbox"/>
6.1.2	Gestion de la vermine – Procédure interne	
7.6	Soin des porcs malades ou blessés	<input type="checkbox"/>
7.7.1	Chambre de mise bas	<input type="checkbox"/>
7.7.2	Porcs nouvellement sevrés	<input type="checkbox"/>
7.8	Pratiques d'élevage facultatives	<input type="checkbox"/>

Noms et numéros des POS		Liste de vérification
7.10	Euthanasie	<input type="checkbox"/>
7.11	Plan d'urgence	<input type="checkbox"/>
9.2	Bien-être dans le transport	<input type="checkbox"/>

AUTRES DOCUMENTS NÉCESSAIRES QUI DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS AU COURS DE LA VALIDATION

Autres documents (le cas échéant)	Partie	Liste de vérification
Ordonnance(s) du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	3.2; 4.2; 4.4; 4.5; 5.1; 5.4; 10.2	<input type="checkbox"/>
Bons de livraison des aliments	3.2	<input type="checkbox"/>
Garantie écrite pour la litière à base de produits du bois (si utilisée à la ferme)	3.4	<input type="checkbox"/>
Fiches de données de sécurité des produits pour les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et pour l'encre de tatouage	3.5	<input type="checkbox"/>
Résultats du laboratoire de l'analyse de l'eau	4.1	<input type="checkbox"/>
Cartes de truies	5.1	<input type="checkbox"/>
Certificat de vaccination des chats pour le vaccin contre la rage et facture ou certificat pour confirmer qu'ils sont castrés ou stérilisés	10.3	<input type="checkbox"/>

LISTE DES QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
MODULE 1: FORMATION DU PERSONNEL						
Q1.1.1	Est-ce que Le gestionnaire du site a complété la formation PorcSALUBRITÉ PorcBIEN-ÊTRE en ligne ou auprès d'un formateur certifié?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.2	Est-ce que le gestionnaire du site conserve la Liste du personnel et des responsabilités (R-A) en dossier?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Est-ce que le gestionnaire du site a formé les membres du personnel et conserve-t-il un dossier de formation à jour pour chaque employé qui contient :						
Q1.1.3	a. Le Registre de formation (R-B)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Le Code de conduite.(R-C)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.4	Est-ce que le gestionnaire du site a suivi une formation continue au moins une fois tous les trois ans?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.5	Est-ce que chaque employé a reçu une formation sur les points de contrôle critiques (PCC) de salubrité alimentaire associés à son secteur de production?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.6	Est-ce que chaque employé a reçu une formation sur les points critiques (PC) de bien-être animal associés à son secteur de production?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.7	Est-ce que le Registre de vérification (R-1) a été mis en oeuvre et complété adéquatement au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q1.1.8	Est-ce que le Registre de surveillance (R-4) a été mis en oeuvre et complété adéquatement au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MODULE 2: ENTRETIEN ET HYGIÈNE DES BÂTIMENTS						
Q2.1.1	Est-ce que les bâtiments utilisés pour loger les porcs sont exempts de détériorations susceptibles de nuire à une production sécuritaire de viande de porc?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.1.2	Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont entretenus adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2.1.3	Est-ce que les aires de logement ou autres sections de la ferme accessibles aux porcs sont exemptes de bois traité?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q2.2.1	a. Lorsque la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) est utilisée, comprend-elle : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de lavage? iii. Au moins une mesure de désinfection? Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 2.2.1b ci dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Lorsque la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est utilisée, comprend-elle : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de désinfection?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2.2.2	Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) est appliquée dans toutes les aires des bâtiments au moins une fois par année?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.2.3	Est-ce que les aires d'alimentation et d'entreposage d'aliments et tout endroit où les porcs peuvent avoir accès (incluant les couloirs) sont exempts de tout genre de produits chimiques (p. ex., pesticides et désinfectants)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.2.4	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation par l'urine et les fèces?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.3.1	Est-ce que le drainage est adéquat dans toutes les sections des bâtiments?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q2.3.2	Dans le cas des fermes qui produisent sur litière :					
	a. Est-ce que les parcs avec litière sont gardés au sec?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la litière est remplacée au moins une fois par année et la litière souillée est-elle gardée loin des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MODULE 3: INTRANTS						
Q3.1.1	Est-ce les Manifestes porcins (R-G) pour toutes les entrées de porcs ont été reçus et conservés en dossier et ceux-ci comprennent-ils tous les éléments exigés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.1.2	Est-ce que tous les porcs entrant dans le troupeau proviennent de fermes inscrites aux programmes PorcSALUBRITÉ PorcBIEN-ÊTRE ou d'une ferme inscrite à un programme reconnu de salubrité des aliments à la ferme? <i>NIS de la provenance des porcs entrant :</i> _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q3.2.1	Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) comprend tous les éléments exigés dans le cadre du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.2	Est-ce que le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R ou R-R1) est à jour?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.2.3	a. Est-ce que les médicaments utilisés dans les aliments et leur dosage sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les périodes de retrait des médicaments utilisés dans les aliments sont conformes à l'étiquette du fabricant ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.4	Est-ce qu'il existe une ordonnance au dossier pour tous les médicaments utilisés dans les aliments en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.5	Est-ce que les bons de livraison d'aliments ont été vérifiés et signés par le membre du personnel responsable et conservés en dossier pour un minimum de 12 mois ou depuis la dernière validation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.2.6	Est-ce que les porcs ne reçoivent seulement que des aliments qui n'ont pas été exposés à de la viande crue et qui ne contiennent pas de produits ou sous-produits de viande crue ou de salaison?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q3.3.1	Si des produits alimentaires recyclés et/ou des drêches de distillerie sont utilisés à la ferme, le fournisseur a-t-il complété une Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W) et un exemplaire est-il conservé en dossier à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.3.2	S'il doit y avoir un numéro d'enregistrement pour le produit alimentaire recyclé et/ou la drêche de distillerie, celui-ci est-il inscrit dans la Lettre de garantie - Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie (R-W)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.4.1	Si une litière à base de produits du bois (p. ex., copeaux, sciure) est utilisée pour le logement des porcs, le gestionnaire du site a-t-il reçu une assurance écrite ou une Lettre de garantie - Litière (R-H) que la litière est exempte de pentachlorophénol (PCP), d'arséniate de cuivre chromaté ou d'autres produits de préservation du bois?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q3.5.1	Est-ce que les marqueurs indélébiles pour le bétail (crayons et aérosol) et les produits de traitement topique des plaies utilisés à la ferme sont exempts des substances suivantes? a. violet cristallisé, b. leucobase du violet, c. vert brillant, d. leucobase du vert malachite, e. vert malachite.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.5.2	Est-ce que l'encre de tatouage et les marqueurs indélébiles pour le bétail utilisés à la ferme sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3.5.3	Est-ce que les agrafes chirurgicales sont interdites à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MODULE 4: ALIMENTATION ET EAU						
	Si l'approvisionnement en eau de la ferme provient d'une municipalité, sélectionnez « Conforme ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Si l'approvisionnement en eau de la ferme ne provient pas d'une municipalité, sélectionnez « S.O. » et compétez les questions Q4.1.2 et Q4.1.3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.1.1	Si l'approvisionnement en eau de la ferme ne provient pas d'une municipalité, est-ce qu'une analyse de l'eau pour tous les éléments exigés a été réalisée au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.1.2	a. Est-ce que les résultats de l'analyse de l'eau sur les taux de nitrates se situent à 300 mg/l (300 ppm) ou moins ou, si les résultats sont supérieurs à cette limite, est-ce qu'un plan d'action a été mis en place? b. Est-ce que les résultats de l'analyse de l'eau pour les coliformes totaux se situent à 10 UFC/100 ml ou moins ou, si les résultats sont supérieurs à cette limite, est-ce qu'un plan d'action a été mis en place?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.1.3	Si des désinfectants ou des additifs sont utilisés dans le traitement de l'eau sont-ils approuvés pour utilisation auprès des animaux destinés à l'alimentation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.1	Est-ce que des médicaments administrés dans l'eau d'abreuvement sont utilisés à la ferme? (Si non, passez à la Partie 4.3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.2	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.2.3	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Régime pharmacothérapeutique (R-P)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.4	Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) comprend les éléments suivants :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.5	Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.3.1	Est-ce que les zones de la ferme qui servent à l'entreposage d'aliments et d'ingrédients alimentaires et à la fabrication d'aliments sont :					
	a. Propres et entretenues adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Gardées au sec?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Exemptes de contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux (matières organiques)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	d. Exemptes de contamination chimique (ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, huile, engrais)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	e. Exemptes de matières étrangères (dangers physiques (ex. métal, vis, etc.))?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q4.3.2	Est-ce que toutes les composantes suivantes sont clairement identifiées :					
	a. Les conteneurs et les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les conduites de distribution et de transfert des aliments?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les autres composantes du système de distribution et de transfert des aliments (interrupteurs, chariots, seaux)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.4.1	Est-ce que les mélanges et le séquençage d'aliments médicamenteux préparés à la ferme (y compris les aliments pour d'autres espèces animales) sont inscrits au Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
	Est-ce que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) comprend les éléments suivants :					
Q4.4.2	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.4.3	Est-ce que la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-ce que la POS Distribution des aliments (POS 4.5) comprend :					
Q4.5.1	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.5.2	Est-ce que la POS Distribution des aliments (POS 4.5) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MODULE 5: FOURNITURES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES						
Q5.1.1	a. Est-ce qu'il existe une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que tous les médicaments sur ordonnance utilisés à la ferme sont prescrits par un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique dans votre province ou territoire avec lequel vous avez une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.2	Est-ce que la Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins du programme PorcSALUBRITÉ est mise en oeuvre et respectée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	a. Est-ce qu'il y a une copie d'ordonnance disponible ainsi que la période de retrait à respecter pour chaque produit vétérinaire utilisé sous homologation ou en dérogation des directives de l'étiquette, le cas échéant?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'il y a un mode d'emploi écrit pour l'utilisation de tous les produits vétérinaires?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.3	Est-ce que le Régime pharmacothérapeutique (R-P) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q5.1.4	Est-ce que le Registre des traitements (R-T) comprend tous les éléments exigés du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.1.5	a. Est-ce que les traitements individuels et de groupes pour tous les animaux après le sevrage (y compris les animaux reproducteurs) sont inscrits dans le Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Si les traitements sont enregistrés sur les cartes de truies, les éléments requis sont-ils inscrits?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.1	Est-ce qu'il existe une POS Aiguilles et injections (POS 5.2) qui répond à toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.2	Est-ce que la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.2.3	Est-ce que ce site utilise exclusivement des aiguilles détectables?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.1	Est-ce que tous les porcs qui ont (ou qui pourraient avoir) un fragment d'aiguille brisée et qui n'ont pas été euthanasiés ont été documentés dans le Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.2	Est-ce que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviations qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.3.3	Est-ce que la POS Gestion du risque associé aux aiguilles brisées (POS 5.3) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.4.1	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) comprend :					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5.4.2	Est-ce que la POS Période de retrait (POS 5.4) a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
MODULE 6: CONTRÔLES DE LA VERMINE, DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ANIMAUX MORTS						
Q6.1.1	a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine pour le contrôle des rongeurs et des oiseaux (firme externe agréée (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) qui comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Est-ce que la POS Gestion de la vermine (firme externe agréée (POS 6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)) a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.1.2	Si la POS Gestion de la vermine est mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), comprend-elle les exigences suivantes du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.2.1	Est-ce que les membres du personnel s'assurent que les chiens n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.2.2a	Est-ce que les membres du personnel s'assurent que les chats n'ont pas accès et ne sont pas gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.2.2b	Si les chats ont accès aux bâtiments et à la section moulange à la ferme, est-ce que les exigences relatives aux chats dans la section 10.3 Certification multiples espèces ont été mises en œuvre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.2.3	Si d'autres animaux domestiques ont accès et sont gardés dans les mêmes bâtiments que les porcs et/ou dans la section moulange, est-ce que la section 10.3 Certification multiples espèces a été bien complétée?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6.3.1	Est-ce que les animaux morts sont retirés des parcs dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au moins une fois par jour?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q6.3.2	Est-ce que les cas de mortalités sont comptabilisés?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MODULE 7: PorcBIEN-ÊTRE						
Q7.1.1	Est-ce que 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉEC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.2	Est-ce que 1 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.1.3	Est-ce que 5 % ou moins des porcs reproducteurs échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.4	Est-ce que 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.5	Est-ce que 1 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.6	Est-ce que 5 % ou moins des porcelets sous la mère échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.7	Est-ce que 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés ont une évaluation de l'état de chair (ÉÉC) inférieure à 2?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.8	Est-ce que 1 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés sont atteints de boiterie grave?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.1.9	Est-ce que 5 % ou moins des porcs non reproducteurs échantillonnés ont des blessures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.2.1	Est-ce que tous les porcs ont accès à des aliments quotidiennement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.2.2	Est-ce que les porcs ont accès à suffisamment d'eau potable pour satisfaire leurs besoins?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.2.3	Est-ce qu'il existe une source d'eau potable additionnelle lorsqu'un site se sert d'un système d'alimentation liquide?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.2.4	Est-ce que des mesures sont prises lorsque les animaux reproducteurs ont un surplus de poids?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.1	Est-ce que les revêtements de sol et l'équipement retrouvés dans le logement des porcs sont en bon état de sorte qu'ils ne causent pas de risque immédiat de blessures pour les porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.3.2	Est-ce que le système de logement permet de loger les porcs sans devoir les attacher de façon routinière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.3.3	Est-ce que les cages de mise bas satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.4	Est-ce que les cages de gestation des cochettes et des truies satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.5	Est-ce que les cages individuelles des verrats satisfont aux exigences de dimensions du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.6	Est-ce que les verrats logés dans des cages profitent d'au moins quatre périodes d'exercice chaque semaine?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.3.7	Est-ce que les bâtiments destinés aux cochettes et aux truies saillies, nouvellement construits, reconstruits ou mis en exploitation depuis le 1 ^{er} juillet 2014 satisfont aux exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.8	Est-ce que les bâtiments nouvellement construits, ou mis en exploitation depuis le 1 ^{er} juillet 2014 procurent suffisamment d'espace aux verrats pour qu'ils puissent se retourner?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.9 (FR)	Est-ce que les exigences de la Certification pour le logement des truies en groupe sont satisfaites volontairement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.10	Est-ce qu'un un Registre sur la superficie allouée (R-Z) a été complété pour chaque parc en pouponnière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.11	Est-ce que la superficie allouée aux porcelets en pouponnière satisfait aux exigences du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.12	Est-ce qu'un Registre sur la superficie allouée (R-Z) a été complété pour chaque parc en engraissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.3.13	Est-ce que la superficie allouée aux porcs en engraissement satisfait aux exigences du Code de pratiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.4.1	a. Est-ce que la température est convenablement adaptée à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que la ventilation est contrôlée adéquatement à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce qu'il y a un éclairage adéquat et suffisant à tous les stades de production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.5.1	Est-ce qu'il existe au moins deux mesures d'enrichissement pour tous les porcs à chaque stade de la production?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.1	Est-ce qu'une POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) qui comprend toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE a été développée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.2	Est-ce que la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) a été mise en oeuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.6.3	Est-ce que le site démontre la capacité d'isoler les porcs malades et blessés dans une aire séparée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.7.1	Est-ce qu'une POS Chambre de mise bas (POS 7.7.1) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.2	Est-ce que la POS Chambre de mise bas (7.7.1) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q7.7.3	Est-ce qu'une POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) qui comprend toutes les exigences du programme a été développée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.7.4	Est-ce que la POS Porcs nouvellement sevrés (POS 7.7.2) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.8.1	Est-ce qu'une POS pour chaque pratique d'élevage facultative effectuée à la ferme (POS 7.8) a été développée et comprend toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.8.2	Est-ce que la POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) a été mise en oeuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.9.1	Est-ce que les personnes responsables de la manipulation, du déplacement et de la contention des animaux sont formées sur les techniques de manipulation à faible niveau de stress pour les porcs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.9.2	Est-ce que lorsque des bâtons électriques sont utilisés les exigences du Code de pratiques pour les porcs sont respectées?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7.10.1	Est-ce qu'une POS Euthanasie (POS 7.10) a été élaborée avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique et comprend-elle toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.10.2	Est-ce que la POS Euthanasie (POS 7.10) a été mise en oeuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q7.11.1	Est-ce qu'il existe une POS Procédure d'urgence (POS 7.11) en cas de panne électrique, de bris mécanique, d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau ou d'autres situations d'urgence propres à l'emplacement de la ferme qui comprend toutes les exigences du programme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
MODULE 9: TRANSPORT						
Q9.2.1	Est-ce qu'une POS Bien-être dans le transport (POS 9.2) a été développée et comprend-elle toutes les exigences du programme PorcBIEN-ÊTRE?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q9.2.2	Est-ce que les installations de chargement et de déchargement sont conçues et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q9.2.3 (FR)	Est-ce que les installations de chargement et de déchargement sont conçues et entretenues de manière à promouvoir la facilité de déplacement des porcs et éviter qu'ils tombent (des rampes), s'échappent ou se blessent?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
10. AUTRES PROGRAMMES DE CERTIFICATION					
10.2	Certification pour les porcs ayant accès à l'extérieur				
Q10.2.1	Est-ce que les membres du personnel se sont familiarisés avec les fiches de renseignements F-8 La toxoplasmose et F-9 La trichinellose et comprennent les risques associés à ces parasites?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.2	a. Est-ce que les bâtiments ou la structure de logement sont exempts de détérioration apparente qui pourrait avoir un impact sur la production sécuritaire de viande de porc?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les systèmes de ventilation, de chauffage et de climatisation sont maintenus adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que le système de logement et les autres endroits accessibles aux porcs sont exempts de bois traité?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.3	a. Est-ce que le site utilise la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) qui comprend : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de lavage? iii. Au moins une mesure de désinfection? Si le programme d'hygiène ne comprend pas le nettoyage, le lavage et la désinfection, allez à la question 10.2.3 b ci-dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que le site utilise la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) qui comprend : i. Au moins une mesure de nettoyage? ii. Au moins une mesure de désinfection?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) et/ou la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) sont appliquées sur tous les planchers pleins ou parcs dans les bâtiments ou les structures de logement au moins une fois par année?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
Q10.2.4	a. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) pour contrôler les rongeurs et les oiseaux a été développée et comprend toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) a été mise en œuvre adéquatement à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	c. Est-ce qu'une POS Gestion de la vermine (exécutée par une firme externe agréée (POS 6.1.1) ou dans le cadre d'une procédure interne (POS 6.2.2)) interne) a été mise en œuvre adéquatement dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d. Si la POS Gestion de la vermine a été mise en œuvre par une firme externe agréée (POS 6.1.1), est-ce qu'elle comprend les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e. Est-ce que les aires d'alimentation extérieures sont conçues, entretenues et gardées propres pour prévenir que la vermine et les animaux sauvages y aient accès?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.2.5	Est-ce que le site a obtenu la Certification multiples espèces (partie 10.3)?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.6	Est-ce que l'usage des anneaux nasaux est interdit à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.7	Est-ce qu'il y a des mesures en place pour protéger les porcs contre l'hypothermie, l'hyperthermie et les coups de soleil?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.8	Est-ce que les aires des bâtiments ou des structures de logement extérieures sont toutes munies de drainage adéquat pour éviter l'accumulation d'eau stagnante et/ou de fumier et procurer une aire de repos sèche?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.9	a. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été développée en collaboration avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion des parasites (POS 10.2) qui décrit comment protéger les porcs contre les parasites a été mise en œuvre adéquatement?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Q10.2.10	Est-ce que des mesures adéquates ont été mises en place pour repousser les prédateurs et les animaux sauvages des parcs et des pâturages extérieurs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Vérification			
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	S.O.
10.3	Certification pour la présence de d'autres espèces				
	Est-ce que les mesures suivantes ont été mises en place si des chats sont gardés dans les bâtiments ou sur le site:				
Q10.3.1	a. Est-ce que les membres du personnel ont reçu une formation sur les risques supplémentaires associés à la présence de chats dans les bâtiments ou sur le site et sur la mise en œuvre de bonnes pratiques de production qui aident à atténuer le risque de toxoplasmose?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce que les chats ont été vaccinés contre la rage?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	c. Est-ce que seulement les chats matures et ceux qui sont castrés/stérilisés sont admis dans les bâtiments et dans la section moulange à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	d. Est-ce que les chariots d'aliments et les mangeoires sont recouverts?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	e. Est-ce qu'il y a une litière, accessible aux chats seulement (et aux humains) et gardée propre?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.3.2	Est-ce que des mesures pour s'assurer que les animaux sauvages ne puissent pas entrer dans les bâtiments et la section moulange à la ferme ont été mises en place?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dans le cas des bovins, des autres ruminants, des chevaux et des autres espèces non aviaires :				
Q10.3.3	a. Est-ce que les bovins, les autres ruminants, les chevaux et les autres espèces non aviaires sont logés dans des parcs séparés des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en œuvre adéquatement et comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dans le cas de la volaille et des autres espèces aviaires :				
Q10.3.4	a. Est-ce que la volaille et les autres espèces aviaires sont logées dans une chambre séparée des porcs?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Est-ce qu'une POS Gestion du fumier pour ferme ayant de multiples espèces (POS 10.3) a été mise en œuvre adéquatement et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée avec d'autres agents pathogènes?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit	Oui	Non	S.O.
10.4	Certification visant le logement des truies en groupe			
Q10.4.1	Si l'éleveur utilise une approche de gestion de la mise bas des truies en continu (autre qu'un système en bande), est-ce que le pourcentage de cochettes et de truies saillies dans des parcs de l'aire de reproduction et de gestation est supérieur ou égal à 60 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.4.2	Si l'éleveur utilise l'approche de mise bas des truies en bande (aux 2, 3, 4, 5 ou 6 semaines), est-ce que le pourcentage de cochettes et de truies saillies logées en groupe dans l'aire de reproduction et de gestation est supérieur ou égal à 50 %?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q10.4.3	Est-ce que toutes les truies logées en groupe ont suffisamment d'espace pour que les aires d'alimentation et de repos soient séparées des zones de défécation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



POS 2.2.1 HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable:

PROTOCOLE

Cette POS doit contenir au moins une mesure de nettoyage, de lavage et de désinfection. Elle doit être appliquée au moins une fois par année dans chacune des aires des bâtiments et après chaque lot (tout-plein/tout-vide), lorsque les porcs se trouvent dans une autre section du bâtiment ou lorsque les conditions météorologiques le permettent:

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
Nettoyage (Il faut identifier au moins une mesure de nettoyage).		
Gratter et balayer les planchers pleins, les planchers lattés, les cages, les parcs et les aires d'alimentation.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	
Lavage (Il faut identifier au moins une mesure de lavage).		
Nettoyeur à haute pression.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nom des détergents utilisés : _____ Durée d'exposition : _____	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	
Rinçage et séchage		
Rinçage.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
Méthode et temps de rinçage : _____	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
Désinfection (Il faut identifier au moins une mesure de désinfection).		
Nom des désinfectants utilisés : _____ Durée d'exposition : _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Appliquer de la chaux :	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	
Séchage.		
Méthode et temps de séchage : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
Autres (précisez) : _____	<input type="checkbox"/>	

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p>Si la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès, <p>le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'indiquer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et mettre en place une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1), ➤ Former le personnel, ➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé



POS 2.2.2 ALTERNATIVE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Cette POS doit contenir au moins une mesure de nettoyage et une mesure de désinfection. Elles doivent être appliquées au moins une fois par année dans chacune des aires des bâtiments, lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Mesures d'hygiène	S'applique à la ferme	Importance
Nettoyage (Il faut appliquer au moins une mesure de nettoyage).		
Gratter et balayer les planchers pleins, les planchers lattés, les cages, les parcs et les aires d'alimentation.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nettoyer les prises d'air et les ventilateurs.	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	
Désinfection (Il faut appliquer au moins une mesure de désinfection).		
Appliquer de la chaux ou un autre désinfectant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres mesures de réduction des agents pathogènes identifiées avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.	<input type="checkbox"/>	
Autres (précisez) :	<input type="checkbox"/>	

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p>Si la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès, <p>Le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'enregistrer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et mettre en place une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2), ➤ Former le personnel, ➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé



POS 4.2 EAU MÉDICAMENTEUSE



POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'ils administrent un traitement d'eau médicamenteuse.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer le protocole sont convenablement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Effectuer la vidange des conduites d'eau, du médicamenteur et du contenant destiné à la solution mère avant de procéder au traitement.	<input type="checkbox"/>	
3	S'assurer que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année ou conformément aux instructions du fabricant.. <i>Identifier la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur pour s'assurer que la distribution de la solution mère se fasse dans les bonnes proportions :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
4	S'assurer que le dosage de la solution mère (concentration) est conforme à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique ou aux directives du fabricant, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
5	S'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement du médicamenteur. a. Bien identifier les conduites d'eau. b. Effectuer une inspection visuelle des valves avant la distribution de l'eau médicamenteuse pour s'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le traitement. c. <i>Autres :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
6	S'assurer que les porcs ciblés sont identifiés, traités et isolés (p. ex., dans des parcs ou des chambres à part).	<input type="checkbox"/>	
7	Effectuer une inspection visuelle de la solution mère pour s'assurer que le médicament s'est dissout adéquatement (p. ex., il n'y a pas de dépôts visibles dans la solution).	<input type="checkbox"/>	
8	Effectuer une inspection visuelle de la quantité d'eau médicamenteuse utilisée sur une période donnée.	<input type="checkbox"/>	
9	Inscrire le traitement dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
10	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Aviser les parties concernées (telles que l'agence de commercialisation, les abattoirs [selon leurs exigences], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs) et consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée.	<input type="checkbox"/>	
3	Vider les conduites d'eau et les rincer à l'eau claire.	<input type="checkbox"/>	
4	Il faut prendre au moins une des actions suivantes :		
	a. Rediriger le traitement d'eau médicamenteuse au bon endroit.	<input type="checkbox"/>	
	b. Ajuster le dosage en fonction de la déviation notée.	<input type="checkbox"/>	
	c. Faire enquête sur l'usage inattendu de la solution mère, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
5	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres des traitements au moins une fois par année pour s'assurer que les documents sont complets et dûment signés, et que les dosages sont corrects.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier que le médicamenteur est calibré au moins une fois par année.	<input type="checkbox"/>	
3	Réviser les protocoles sur les traitements d'eau médicamenteuse au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention de l'eau ou au niveau de la gestion.	<input type="checkbox"/>	
4	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	



POS 4.4 SÉQUENÇAGE, MÉLANGE ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS


POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE DE SÉQUENÇAGE ET DE MÉLANGE DES ALIMENTS

Cette section est pour les sites ayant une moulange à la ferme utilisant des aliments médicamenteux.

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a séquençage et mélange des aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	S'assurer que le dosage est conforme aux directives du fabricant, des directives du Recueil des notices sur les substances médicamenteuses et/ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant. a. <i>Quelles méthodes sont utilisées pour s'assurer que le dosage utilisé dans la ration est convenable? (Consulter les exemples du segment « Orientation » à la partie 4.4.)</i> _____	<input type="checkbox"/>	
3	Calibrer l'équipement qui sert à la fabrication d'aliments à la ferme une fois par année et inscrire cette calibration dans le Registre de calibration (R-X) : a. <i>Décrire la méthode utilisée pour calibrer la moulange.</i> _____ ET Effectuer un test de performance de la moulange en analysant un échantillon d'aliments tous les trois ans et inscrire les résultats dans le Registre de calibration (R-X).	<input type="checkbox"/>	
4	Tenir le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) : a. Enregistrer chaque lot d'aliments mélangés, y compris les aliments pour d'autres espèces animales. b. Enregistrer les lots qui servent à purger le système. c. <i>Décrire les méthodes de séquençage utilisées. S'assurer qu'aucune ration pour les porcs en finition n'est mélangée après un lot d'aliments médicamenteux, sans avoir nettoyé, rincé ou séquençé lorsque les aliments sont destinés à des animaux destinés à l'abattoir.</i> _____	<input type="checkbox"/>	
5	Mener une inspection visuelle régulière de l'équipement et des aliments mélangés (pour assurer l'uniformité des rations).	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	

PROTOCOLE DE DISTRIBUTION DES ALIMENTS

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a distribution des aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	<p><i>Décrire la méthode utilisée pour s'assurer que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir (le début de la période de retrait pour pouvoir expédier à l'abattoir) :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	
3	<p><i>Décrire de quelle manière on doit s'assurer que les aliments sont distribués aux porcs ciblés seulement :</i></p> <p><i>(p. ex., aucun aliment médicamenteux n'est administré aux porcs en finition ou aux porcs destinés à l'abattage (en respectant les rations utilisées à la ferme et les registres de séquençage des aliments)).</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	
4	<p><i>Autres bonnes pratiques de production :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Aviser les parties concernées (telles que l'agence de commercialisation, les abattoirs [selon leurs exigences], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs) et consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée.	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.) _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)).	<input type="checkbox"/>	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.	<input type="checkbox"/>	
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Réviser la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



POS 4.5 DISTRIBUTION DES ALIMENTS

★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a distribution d'aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Décrire la méthode utilisée pour s'assurer que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir (le début de la période de retrait pour pouvoir expédier à l'abattoir) : _____ _____	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire de quelle manière on doit s'assurer que les aliments sont distribués aux porcs ciblés : (p. ex., aucun aliment médicamenteux n'est administré aux porcs en finition ou aux porcs destinés à l'abattage (en respectant les rations utilisées à la ferme et les registres de séquençage des aliments)). _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Autres bonnes pratiques de production : a. Registre du séquençage des camions d'aliments : tenir un Registre du séquençage pour tous les camions transportant des aliments fabriqués à la ferme. _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, les personnes responsables doivent prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée et aviser les autres parties concernées (tels que l'agence de commercialisation, l'abattoir [tel qu'exigé], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs).	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.) _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)). Appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux.	<input type="checkbox"/>	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance du vétérinaire (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.	<input type="checkbox"/>	
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Réviser la POS Distribution des aliments (POS 4.5) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion qui pourrait affecter la POS.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	

NOTES

Lined area for taking notes, consisting of approximately 23 horizontal lines.



POS 5.2 AIGUILLES ET INJECTIONS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables des injections doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles administrent une injection à un porc.		S'applique à la ferme	Importance																								
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont convenablement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire																								
2	Utiliser seulement des aiguilles détectables.	<input type="checkbox"/>																									
3	Les injections pour les porcs non reproducteurs sont administrées uniquement dans le cou.	<input type="checkbox"/>																									
4	Les injections dans la hanche sont permises seulement pour les porcs reproducteurs.	<input type="checkbox"/>																									
5	Toutes les autres injections doivent être administrées conformément aux directives du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.	<input type="checkbox"/>																									
6	<p>Le calibre et la longueur de l'aiguille doivent tous deux être appropriés à la taille du porc et au site d'injection :*</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Taille du porc</th> <th>Calibre de l'aiguille</th> <th>Longueur de l'aiguille (en pouces)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Porc adulte</td> </tr> <tr> <td>> 125 kg</td> <td>16</td> <td>1-1/2</td> </tr> <tr> <td>De 30 à 125 kg</td> <td>16</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>20 kg</td> <td>16 ou 18</td> <td>1 ou 3/4</td> </tr> <tr> <td>10 kg</td> <td>18</td> <td>3/4</td> </tr> <tr> <td>5 kg</td> <td>18 ou 20</td> <td>1/2, 5/8 ou 3/4</td> </tr> <tr> <td>Porcelet</td> <td>20</td> <td>1/2 ou 5/8</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Limite de 10 ml par site d'injection dans le cou d'un porc adulte; limite de 5 ml dans la hanche. (Consulter la fiche de renseignements F-5 – Utilisation des aiguilles et choix du site d'injection).</p>	Taille du porc	Calibre de l'aiguille	Longueur de l'aiguille (en pouces)	Porc adulte			> 125 kg	16	1-1/2	De 30 à 125 kg	16	1	20 kg	16 ou 18	1 ou 3/4	10 kg	18	3/4	5 kg	18 ou 20	1/2, 5/8 ou 3/4	Porcelet	20	1/2 ou 5/8	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Taille du porc	Calibre de l'aiguille	Longueur de l'aiguille (en pouces)																									
Porc adulte																											
> 125 kg	16	1-1/2																									
De 30 à 125 kg	16	1																									
20 kg	16 ou 18	1 ou 3/4																									
10 kg	18	3/4																									
5 kg	18 ou 20	1/2, 5/8 ou 3/4																									
Porcelet	20	1/2 ou 5/8																									

Les personnes responsables des injections doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles administrent une injection à un porc.		S'applique à la ferme	Importance											
7	<p>Pour minimiser le risque d'abcès au site d'injection :</p> <p>a. Déterminer la quantité maximale d'une dose par site d'injection selon le produit (Il est recommandé d'utiliser un maximum de 10 ml par site chez un porc adulte et un maximum de 2 ml chez un porcelet) :</p> <table border="0"> <tr> <td style="text-align: left;">Nom du produit</td> <td style="text-align: left;">Site d'injection</td> <td style="text-align: left;">Dosage maximal</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;"><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td>_____</td> </tr> <tr> <td>_____</td> <td>_____</td> <td>_____</td> <td></td> </tr> </table>	Nom du produit	Site d'injection	Dosage maximal	<input type="checkbox"/>	_____	_____	_____	_____	_____	_____			Obligatoire
	Nom du produit	Site d'injection	Dosage maximal	<input type="checkbox"/>										
	_____	_____	_____											
	_____	_____	_____											
	b. Utiliser une technique d'immobilisation convenable.	<input type="checkbox"/>												
	c. Administrer l'injection dans une peau propre.	<input type="checkbox"/>												
d. Remplacer l'aiguille lorsque celle-ci est émoussée, épointée ou courbée.	<input type="checkbox"/>													
e. Entreposer les aiguilles, les injecteurs sans aiguille et les médicaments dans un endroit convenable.	<input type="checkbox"/>													
f. Consulter les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des seringues et des injecteurs sans aiguille.	<input type="checkbox"/>													
8	<p>Autres bonnes pratiques de production :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé											

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	<p>Si la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) :</p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement comme prévu</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire au Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en oeuvre une POS Aiguilles et injections (POS 5.2). - Former le personnel. - S'assurer qu'une aiguille appropriée est utilisée (p. ex.: détectable, etc.). - S'assurer que les techniques d'injection sont appropriées afin de réduire le risque d'abcès au site d'injection. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire



POS 5.3 GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ AUX AIGUILLES BRISÉES

★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables des injections doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles administrent une injection.		S'applique à la ferme	Importance
Les mesures mises en place à la ferme pour prévenir et réduire le risque d'aiguilles brisées :			
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Utiliser seulement des aiguilles détectables.	<input type="checkbox"/>	
3	Utiliser des aiguilles de calibre et de longueur convenables (consultez la POS Aiguilles et injections (POS 5.2)).	<input type="checkbox"/>	
4	Utiliser une technique d'immobilisation adaptée au stade d'élevage du porc.	<input type="checkbox"/>	
5	Utiliser les techniques et les sites d'injection appropriés selon le médicament ou le vaccin à administrer. Inscrire la méthode d'injection utilisée dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
6	Inspecter les aiguilles après chaque injection pour voir si elles sont endommagées.	<input type="checkbox"/>	
7	Jeter immédiatement une aiguille émoussée, épointée ou courbée dans un contenant prévu à cette fin.	<input type="checkbox"/>	
8	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés et les isoler immédiatement.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Si possible, et en respectant le bien-être de l'animal, enlever le fragment d'aiguille immédiatement et s'assurer qu'il s'agit bien du fragment entier.	<input type="checkbox"/>	
3	Identifier le porc qui a, ou qui a possiblement, un fragment d'aiguille au moyen d'une marque d'identification permanente. a. Préciser la méthode d'identification utilisée : _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Autrement, si le porc ne peut être expédié, procéder à une euthanasie à la ferme selon la méthode appropriée (consulter la POS Euthanasie (POS 7.10)).	<input type="checkbox"/>	
5	Informers le gestionnaire du site (et suivre les exigences de l'abattoir ou de l'agence de commercialisation).	<input type="checkbox"/>	
6	Inscrire tous les incidents d'aiguilles brisées dans le Registre des traitements (R-T).	<input type="checkbox"/>	
7	Lorsque le porc est expédié, le Manifeste porcin (R-G) doit noter la présence d'un fragment d'aiguille dans ce porc.	<input type="checkbox"/>	
8	Informers l'abattoir, le transporteur et l'agence de commercialisation de la présence d'un fragment d'aiguille.	<input type="checkbox"/>	
9	Le gestionnaire du site doit revoir les techniques d'injection avec les membres du personnel responsables à la suite d'un incident d'aiguille brisée.	<input type="checkbox"/>	
10	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives adéquates ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	

DEGRÉ DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des traitements (R-T) chaque année pour s'assurer qu'il fait mention de tous les incidents d'aiguilles brisées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
3	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-M	Registre des mortalités	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	

NOTES

Lined area for writing notes, consisting of multiple horizontal lines.

**POS 5.4 PÉRIODE DE RETRAIT****★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE**

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de chaque expédition de porcs vers l'abattoir ou un autre site de production :		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	S'assurer que le dosage est exact et conforme aux directives du fabricant et/ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	
3	S'assurer, lors du tri des porcs (p. ex., les porcelets sous la mère, les porcelets de pouponnière, les porcs à griller, les porcs légers, les porcs en croissance, les porcs en finition, les porcs de réforme, les porcs reproducteurs, etc.) et lors de la sélection des porcs à être expédiés vers l'abattoir ou vers un autre site de production, d'examiner tous les registres des traitements pertinents, de vérifier l'identification des porcs et de confirmer que les porcs respectent les périodes de retrait.	<input type="checkbox"/>	
4	S'assurer que tous les porcs qui font toujours l'objet d'une période de retrait et qui doivent être déplacés à un autre endroit sont identifiés et isolés. Leur traitement et la période de retrait doivent être inscrits dans le Manifeste porcin (R-G).	<input type="checkbox"/>	
5	Tenir le Registre des traitements (R-T) à jour.	<input type="checkbox"/>	
6	Inscrire toute déviation dans le Registre d'incidents (R-2).	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Si nécessaire, identifier les porcs et les isoler sur le site jusqu'à ce que la période de retrait soit terminée.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Informez le gestionnaire du site.	<input type="checkbox"/>	
3	Consultez le vétérinaire, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
4	Mettez les actions correctives en place.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE (PCC)

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres de traitement au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis et que les taux d'inclusion des médicaments sont exacts.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier si les périodes de retrait indiquées sur le Registre des traitements (R-T) correspondent à celles inscrites sur l'étiquette du fabricant ou sur l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique à chaque année, lorsqu'il y a des changements au niveau de la gestion et/ou lorsque l'équipement est modifié.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnances vétérinaire, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	



POS 6.1.1 GESTION DE LA VERMINE – FIRME EXTERNE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

	Si une firme externe agréée exécute le programme de gestion de la vermine, le rapport de l'exterminateur doit comprendre les cinq éléments ci-dessous :	S'applique à la ferme	Importance
1	La firme d'extermination doit fournir le service comme convenu (c.-à-d., dans le contrat avec le gestionnaire du site ou les personnes responsables). Nom de la firme d'extermination : _____ Numéro de téléphone de la firme d'extermination : _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Liste des produits chimiques utilisés à la ferme : _____ _____ Confirmer que tous les produits utilisés sont homologués et approuvés pour l'utilisation à des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.	<input type="checkbox"/>	
3	Fréquence de la surveillance des activités de la vermine : a. Au cours de la haute-saison : _____ b. Au cours de la basse-saison: _____ Il y a lieu d'adapter la fréquence des visites en fonction du Registre d'activités de la vermine (R-K) pour inspecter les pièges et les points d'appât.	<input type="checkbox"/>	
4	Liste des types de pièges et de points d'appât : _____ (p. ex., des points d'appât inviolables de sorte que l'appât soit inaccessible pour les porcs)	<input type="checkbox"/>	
5	Recommandations sur les mesures d'extermination et les actions correctives à mettre en place en cas de situations inadéquates. _____ _____	<input type="checkbox"/>	

		S'applique à la ferme	Importance
Mesures de prévention de la vermine (À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ÉLEVEUR)			
6	Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments: _____		Obligatoire
7	Se débarrasser des rongeurs piégés de manière adéquate.		
8	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.		Fortement recommandé
9	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.		
10	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.		
11	Autres bonnes pratiques de production : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
<i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>			
1	<p>Si la POS Gestion de la vermine:</p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu,</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une POS Gestion de la vermine (firme externe (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)). - S'assurer de faire le suivi des actions correctives émises par l'exterminateur. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport de l'exterminateur, le cas échéant	



POS 6.1.2 GESTION DE LA VERMINE – PROCÉDURE INTERNE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

		<input type="checkbox"/> Sans objet	
Lorsque le programme de contrôle de la vermine est réalisé à l'interne, veuillez suivre le protocole ci-dessous.		S'applique à la ferme	Importance
1	Les personnes responsables doivent bien comprendre et se servir des pratiques de manipulation sécuritaire des pesticides en vertu des lois provinciales.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	<i>Liste des produits chimiques utilisés à la ferme :</i> _____ _____ Confirmer que tous les produits utilisés sont homologués et approuvés pour l'utilisation à des endroits où des animaux destinés à la consommation humaine sont élevés et logés.	<input type="checkbox"/>	
3	Indiquer la fréquence de la surveillance des activités de la vermine : a. <i>Au cours de la haute-saison :</i> _____ b. <i>Au cours de la basse-saison :</i> _____ Adapter la fréquence des visites en fonction du Registre d'activités de la vermine (R -K) pour inspecter les pièges et les points d'appât.	<input type="checkbox"/>	
4	<i>Dresser la liste des types de pièges et de points d'appât :</i> _____ (p. ex., des points d'appât inviolables de sorte que l'appât soit inaccessible pour les porcs)	<input type="checkbox"/>	
5	<i>Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	
6	Débarassez-vous des rongeurs piégés de manière adéquate.	<input type="checkbox"/>	

Lorsque le programme de contrôle de la vermine est réalisé à l'interne, veuillez suivre le protocole ci-dessous.		S'applique à la ferme	Importance
Mesures de prévention de la vermine			
7	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
8	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.	<input type="checkbox"/>	
9	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.	<input type="checkbox"/>	
10	Tenez un Registre d'activités de la vermine (R-K).	<input type="checkbox"/>	

DÉTAILS

Type de vermine	Mesures de contrôle
Rongeurs à l'extérieur	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____
Oiseaux	Moyens de contrôle : _____ _____
Rongeurs à l'intérieur	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____
Insectes	1. Appâts (précisez) : _____
	2. Pièges (précisez) : _____
	3. Produits chimiques – pesticides (nom et concentration) : _____ _____

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<p>Si la POS Gestion de la vermine:</p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu,</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une POS Gestion de la vermine (procédure interne (6.1.2) ou firme externe (6.1.1)). 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport d'un exterminateur, le cas échéant	



POS 7.6 SOIN DES PORCS MALADES ET BLESSÉS

★ POINT CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE

Cette procédure de soin destiné aux porcs malades ou blessés a été mis au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Observation quotidienne a. Surveiller tous les porcs pour déceler maladies, blessures et vices de comportement au moins une fois par jour.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3. Gestion des problèmes de comportement (vices) a. Si des problèmes de comportement (comme les morsures à la queue, la succion du nombril, l'agressivité et les combats) sont constatés, il faut procéder rapidement à une enquête pour cerner la cause possible du problème.	<input type="checkbox"/>	
b. Certains facteurs à explorer lors de problèmes de comportement comprennent : i. Les facteurs liés à l'environnement : » Température » Ventilation ii. Les facteurs liés à l'alimentation/l'eau : » Déficience nutritionnelle » Autres :	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
iii. Les facteurs liés à la gestion : » Mélange d'animaux » Autres :		
iv. Les facteurs liés à la santé : » Éclosion de maladie » Autres :		
c. Prendre les mesures nécessaires pour régler les problèmes précis, particulièrement pour les porcs qui en sont affectés directement.		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
4. Traitement et surveillance a. Traiter les porcs malades ou blessés en fonction de leur état.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Au besoin, isoler les porcs malades ou blessés pour éviter que leur état ne s'aggrave. i. Méthode d'isolement : _____ _____	<input type="checkbox"/>	
ii. Certaines conditions qui pourraient exiger l'isolement des porcs comprennent : » Une boiterie modérée à sévère » autre : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
c. Augmenter la ration d'aliments des animaux maigres. d. Administrer les médicaments conformément au Plan pharmacothérapeutique (R-P). e. Inscrire le traitement administré dans le Registre des traitements (R-T). f. Surveiller les porcs malades ou blessés au moins une fois par jour, et plus souvent si leur état l'exige. i. <i>Fréquence de surveillance des parcs de porcs malades</i> : _____ g. Inscrire les cas de mortalité dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	
5. Euthanasie en temps opportun a. Définir les cas où il convient d'euthanasier un porc (Consultez la fiche de renseignements F-17 Arbre de décision sur l'euthanasie): i. Il faut euthanasier un porc qui a des douleurs intenses/est souffrant et qui ne peut pas être traité rapidement, ou qui est malade, blessé, a des douleurs ou souffre et qu'un des énoncés ci-dessous s'applique : » Il a peu de chances de s'en remettre » Son état est incurable » Il ne répond pas au traitement et son état s'aggrave » Il n'a pas réagi au traitement dans un délai de _____ jours » Il est inapte au transport immédiat (c.-à-d., être transporté dans un délai de _____ jours). b. Une fois la décision prise, procéder immédiatement à l'euthanasie du porc (en l'espace de quelques minutes) conformément à la POS Euthanasie (POS 7.10).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'elles observent des porcs.	S'applique à la ferme	Importance
<p>6. Consultation avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique</p> <p>a. Communiquer avec votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique si vous avez des préoccupations concernant le nombre de porcs malades ou blessés, ou lorsque les porcs ne répondent pas au traitement administré.</p> <p>b. Alerter votre vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque vous soupçonnez une maladie à déclaration obligatoire.</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
<p><i>Autres bonnes pratiques de production :</i></p> <hr/> <hr/>		

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en œuvre et qu'un suivi soit fait. ➤ Si les membres du personnel ne sont pas capables de détecter les blessures, les animaux malades ou les vices de comportement, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés pour reconnaître ces situations. <p>Complétez le Registre des incidents (R-2).</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-P	Plan pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-M	Registre des mortalités	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé



POS 7.7.1 CHAMBRES DE MISE BAS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole durant la mise bas, la lactation et le sevrage.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Préparation de la chambre de mise bas		
a. Nettoyer et désinfecter soigneusement la chambre de mise bas, y compris le sol, les cages, les mangeoires, les murs, les ventilateurs et l'éclairage avant d'y amener les truies.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. La chambre devrait avoir eu le temps de sécher complètement avant l'arrivée des truies.	<input type="checkbox"/>	
c. Réparer toute bordure tranchante afin de prévenir les blessures aux truies et aux porcelets.	<input type="checkbox"/>	
d. Vérifier si les abreuvoirs et les radiateurs sont en bon état de fonctionnement.	<input type="checkbox"/>	
e. Modifier la taille des cages en fonction de la taille des femelles qui y seront logées.	<input type="checkbox"/>	
f. S'assurer que les cages de mise bas ont des espaces réservés pour permettre aux porcelets de se retirer lorsque la truie se déplace.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
g. Vérifier l'état de fonctionnement des lampes chauffantes, des tapis chauffants et des radiateurs au moins 24 heures avant la mise bas.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
h. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole durant la mise bas, la lactation et le sevrage.	S'applique à la ferme	Importance
3. Surveillance attentive lors de la mise bas		
a. Surveiller les truies régulièrement à l'approche de la mise bas, si possible.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Si la mise bas ne se déroule pas comme prévue, déterminer si la truie a terminé sa mise bas et lui prêter assistance au besoin.	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
4. Soins des porcelets sous la mère		
a. S'assurer que la température des cages de mise bas soit suffisante pour que les porcelets naissants puissent atteindre et conserver une température corporelle normale.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Veiller à ce que tous les porcelets reçoivent du colostrum dans les 12 heures suivant la naissance.	<input type="checkbox"/>	
c. Aider les porcelets qui n'ont pas reçu de colostrum à en avoir. Si vous optez pour l'allaitement en alternance, s'assurer que les porcelets qui n'auront pas accès à la truie ont déjà obtenu du colostrum.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
d. Attendre que les porcelets aient obtenu du colostrum avant d'effectuer des pratiques d'élevage facultatives (se reporter à la POS7.7 sur les pratiques d'élevage facultatives).	<input type="checkbox"/>	
e. Les porcelets dont la survie est menacée en raison d'une alimentation inadéquate doivent faire l'objet d'une adoption croisée, être allaités en alternance, nourris manuellement ou euthanasiés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
f. Administrer des suppléments de fer à tous les porcelets.	<input type="checkbox"/>	
g. Donner des aliments complémentaires aux porcelets avant l'âge de 28 jours.	<input type="checkbox"/>	
h. Surveiller les porcelets de manière continue et les euthanasier au besoin (se reporter aux parties 7.6 et 7.10).	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
i. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole durant la mise bas, la lactation et le sevrage.	S'applique à la ferme	Importance
5. Durée du séjour dans les cages de mise bas		
a. Évitez de garder les truies dans les cages de mise bas pendant plus de six semaines pour tout cycle de reproduction sauf dans des circonstances exceptionnelles (p. ex. lorsqu'une truie doit adopter une deuxième portée).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production</i> : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire



POS 7.7.2 PORCS NOUVELLEMENT SEVRÉS

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

Les bonnes pratiques de production ci-dessous servent à minimiser le stress et l'impact sur la santé et le bien-être des porcelets nouvellement sevrés. Repérez celles qui s'appliquent à votre ferme.

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole pendant trois à cinq jours dès l'arrivée et la prise en charge des porcs nouvellement sevrés.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Préparation de la pouponnière		
a. Nettoyer la pouponnière entre les lots conformément à la POS 2.2.1 Hygiène des bâtiments.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. S'assurer que les parcs de la pouponnière ont eu le temps de sécher avant d'y loger les porcelets.	<input type="checkbox"/>	
c. Avant d'amener les porcelets dans une pièce, s'assurer que celle-ci ait atteint une température ambiante adéquate.	<input type="checkbox"/>	
d. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
3. Positionnement des porcs		
a. Placer les porcs de même âge et de taille semblable dans le même parc.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Prévoir un espace supplémentaire adéquat pour loger les porcs malades ou les radets.	<input type="checkbox"/>	
c. Lorsque le taux d'agressivité initial diminue (habituellement dans les deux à trois jours), ne pas introduire de nouveaux porcs dans un parc.	<input type="checkbox"/>	
d. Ne pas déplacer les porcs dans d'autres parcs (sauf vers un parc pour porcs malades, au besoin).	<input type="checkbox"/>	
e. Utiliser des méthodes de manipulation à faible niveau de stress lors du déplacement ou de la manipulation des porcs.	<input type="checkbox"/>	
f. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole pendant trois à cinq jours dès l'arrivée et la prise en charge des porcs nouvellement sevrés.	S'applique à la ferme	Importance
4. Gestion des aliments et de l'eau		
a. S'assurer que les abreuvoirs fonctionnent bien et qu'ils se trouvent à la bonne hauteur.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Ajuster les distributeurs d'aliments de sorte qu'au moins 60 % de la mangeoire est recouverte d'aliments.	<input type="checkbox"/>	
c. Offrir les aliments dans des mangeoires ou sur des tapis propres.	<input type="checkbox"/>	
d. Distribuer des aliments frais au moins deux à trois fois par jour.	<input type="checkbox"/>	
e. Songer à éclairer les pièces au cours des premières 24 à 48 heures pour permettre aux porcs de trouver leur nourriture plus facilement.	<input type="checkbox"/>	
f. Identifier et marquer les porcs qui ne se sont pas nourris pour poursuivre leur surveillance.	<input type="checkbox"/>	
g. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
5. Pratiques d'élevage quotidiennes		
a. Faire la tournée des chambres plusieurs fois par jour au cours des 72 heures après le sevrage.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Surveiller la qualité de l'air.	<input type="checkbox"/>	
c. Noter la température ambiante et l'ajuster au besoin.	<input type="checkbox"/>	
d. Observer les porcs pour tout signe de refroidissement.	<input type="checkbox"/>	
e. Si des signes de refroidissement sont constatés, augmenter la température de la chambre ou ajouter un chauffage d'appoint comme des tapis chauffants.	<input type="checkbox"/>	
f. Observer les porcs pour déceler d'autres problèmes, tels des signes de maladies ou de blessures.	<input type="checkbox"/>	
g. Isoler les radets et les porcs malades pour leur administrer un traitement, des soins particuliers et pour poursuivre leur surveillance.	<input type="checkbox"/>	
h. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____	<input type="checkbox"/>	



POS 7.8 PRATIQUES D'ÉLEVAGE FACULTATIVES

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de toute pratique d'élevage facultative.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. Entretien des instruments		
a. Utiliser des instruments propres et bien entretenus (p. ex., bistouris, cisailles, marteaux de tatouage).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Remplacer ou réparer rapidement une pièce d'équipement émoussée (p. ex., aiguiser les bistouris et les cisailles, nettoyer les instruments servant à cautériser au besoin).	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
3. Manipulation des porcelets	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Éviter de manipuler les porcelets de façon agressive.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Éviter de lancer ou d'échapper les porcelets.	<input type="checkbox"/>	
c. Prendre le porcelet et le tenir doucement, mais fermement.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
d. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de toute pratique d'élevage facultative.	S'applique à la ferme	Importance
4. Castration	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Effectuer la castration des porcelets entre ____ et ____ jours suivant leur naissance. <ul style="list-style-type: none"> i. Utiliser un analgésique afin de mieux contrôler la douleur post-intervention chez les porcelets âgés de moins de 10 jours. ii. Nom du (des) produit (s) : _____ 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Utiliser un anesthésique et un analgésique lorsque les porcelets sont âgés de plus de 10 jours lors de la castration. <ul style="list-style-type: none"> i. Nom du (des) produit (s) : _____ 	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
5. Taille de la queue	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Effectuer la taille de la queue des porcelets entre ____ et ____ suivant leur naissance. <ul style="list-style-type: none"> i. Utiliser un analgésique afin de mieux contrôler la douleur post-intervention. ii. Nom du (des) produit (s) : _____ 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
6. Entaille des oreilles (si nécessaire)	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Pratiquer l'entaille des oreilles des porcelets seulement si elle est nécessaire et alors que les porcelets sont âgés de moins de 14 jours.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		

Les personnes responsables doivent suivre ce protocole lors de toute pratique d'élevage facultative.	S'applique à la ferme	Importance
7. Taille des dents (si nécessaire)	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Effectuer la taille des dents des porcelets entre _____ et _____ jours suivant leur naissance.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
b. Une bonne technique de taille des dents doit : i. Éviter l'éclatement de la dent, et ii. Couper la dent parallèlement à la gencive.	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
8. Taille des défenses	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. Éviter le contact avec la pulpe dentaire lors de la taille des défenses.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		
9. Chirurgies mineures à la ferme	<input type="checkbox"/> sans objet	
a. <i>Genre de chirurgie effectuée à la ferme (p. ex., la réparation de hernies, la cryptorchidectomie) :</i> _____ <i>* L'utilisation d'agrafes chirurgicales est interdite.</i>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. <i>Date de la consultation avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
c. Anesthésiques(s) et analgésique(s) administrés avant la chirurgie : i. <i>Nom du(des) médicament(s)/produit(s) utilisé(s) :</i> _____	<input type="checkbox"/>	
d. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____		

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none">› Si la POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en oeuvre et qu'un suivi soit fait.› Si les membres du personnel sont incapables d'effectuer les pratiques d'élevage facultatives sans avoir un impact négatif sur les porcs, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés à la mise en place de ces pratiques. Complétez le Registre d'incidents (R-2).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire

**POS 7.10 EUTHANASIE****★ POINT CRITIQUE**

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE

Cette POS d'euthanasie a été mis au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire :

PROTOCOLE

Les membres du personnel responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance										
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées	<input type="checkbox"/>											
<div style="background-color: #f2f2f2; padding: 5px; margin-bottom: 5px;">LISTE DES PERSONNES FORMÉES POUR EUTHANASIER DES PORCS</div> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom</th> <th>Stade de production</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nom	Stade de production									<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Nom	Stade de production											
2. Entretien de l'équipement servant à l'euthanasie												
a. L'équipement utilisé pour euthanasier les porcs est nettoyé et entretenu après s'en être servi et avant d'être entreposé, de sorte qu'il soit en bon état de fonctionnement lorsqu'il devra être utilisé à nouveau.	<input type="checkbox"/>											
b. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé										

Les membres du personnel responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.		S'applique à la ferme	Importance																											
3. Préparation à l'euthanasie																														
a. Contenir les animaux qui devront être euthanasiés au besoin.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé																												
b. Si le déplacement des porcs risque d'entraîner de la douleur et de la souffrance, il faudra les euthanasier là où ils se trouvent. i. Les porcs ne doivent pas être trainés, poussés, forcés à se déplacer sur des pattes cassées ou lorsque le mouvement entraîne douleur et souffrance.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire																												
c. <i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé																												
4. Méthodes d'euthanasie																														
a. Euthanasier rapidement les animaux qui doivent l'être et selon les méthodes répertoriées ci-dessous :	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégories de porcs (poids)</th> <th>Méthode d'euthanasie principale¹</th> <th>Méthode d'euthanasie de rechange²</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exemple : truies et verrats</td> <td>pistolet à tige</td> <td>arme à feu</td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets en pouponnière/sevrés (9 à 32 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en croissance (32 à 68 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en engraissement (68 à 120 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cochettes/truies/verrats³ (120 à 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Truies/verrats³ (plus de 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale ¹	Méthode d'euthanasie de rechange ²	Exemple : truies et verrats	pistolet à tige	arme à feu	Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)			Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)			Porcelets en pouponnière/sevrés (9 à 32 kg)			Porcs en croissance (32 à 68 kg)			Porcs en engraissement (68 à 120 kg)			Cochettes/truies/verrats ³ (120 à 200 kg)			Truies/verrats ³ (plus de 200 kg)			<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Catégories de porcs (poids)		Méthode d'euthanasie principale ¹	Méthode d'euthanasie de rechange ²																											
Exemple : truies et verrats		pistolet à tige	arme à feu																											
Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)																														
Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)																														
Porcelets en pouponnière/sevrés (9 à 32 kg)																														
Porcs en croissance (32 à 68 kg)																														
Porcs en engraissement (68 à 120 kg)																														
Cochettes/truies/verrats ³ (120 à 200 kg)																														
Truies/verrats ³ (plus de 200 kg)																														
¹ Se reporter à la fiche de renseignements F-18 Méthodes d'euthanasie pour déterminer la méthode d'euthanasie qui est adéquate.																														
² La méthode principale et la méthode de rechange peuvent être la même.																														
³ Lors de l'utilisation d'un pistolet à tige, les porcs d'un poids de ≥ 120 kg requièrent une méthode d'euthanasie de rechange (i.e. réappliquer le pistolet à tige, la saignée ou la décérébration) dès que l'animal devient insensible.																														

Les membres du personnel responsables doivent doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
b. <i>Autres bonnes pratiques de production</i> : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
5. Confirmation de l'insensibilité		
a. Évaluer l'insensibilité du porc tout de suite après l'utilisation de la méthode d'euthanasie. i. <i>Méthodes utilisées pour évaluer l'insensibilité</i> : _____ (Exemples : réflexe du nerf cornéen (toucher l'oeil), piqûre sur le nez, observation de contraction musculaire suivie de pagayage, absence de respiration, n'essaie pas de se lever.)	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Si le porc présente des signes de retour de la sensibilité, réappliquer immédiatement la mesure d'euthanasie principale ou la mesure de rechange et confirmer l'insensibilité. Si le porc est toujours vivant, mais insensible, attendre que la mort survienne ou appliquer une méthode secondaire (p. ex., saignée ou décérébration) pour confirmer le décès avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place. i. <i>Autres méthodes pour confirmer le décès</i> : _____ _____	<input type="checkbox"/>	
c. <i>Autres bonnes pratiques de production</i> : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
6. Confirmation du décès		
a. Confirmer le décès dans les cinq minutes après avoir confirmé l'insensibilité, et avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place. Pour confirmer le décès, tous les indices suivants doivent être présents : i. Pupilles fixes et dilatés. ii. Insensible (consulter les méthodes pour confirmer l'insensibilité). iii. Absence de mouvement. iv. Absence de respiration.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
b. Documentez les porcs euthanasiés dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
c. <i>Autres bonnes pratiques de production</i> : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire



POS 7.11 PROCÉDURE D'URGENCE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

Gestionnaire du site : NIS :

PROTOCOLE

Les membres du personnel responsables doivent suivre ce protocole chaque fois qu'une urgence survient.	S'applique à la ferme	Importance
1. Le gestionnaire du site doit s'assurer que les membres du personnel responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2. En cas de panne électrique, de bris mécanique, d'interruption de l'approvisionnement ou de contamination de l'eau, ou de toutes autres situations d'urgence, les solutions de rechange suivantes doivent être mises en œuvre:		
a. Réglage de la température : Comment prévoir contrôler la température à l'intérieur du bâtiment? _____		
b. Ventilation : Comment prévoir contrôler la ventilation à l'intérieur du bâtiment? _____		
c. Alimentation et abreuvement (interruption de l'approvisionnement ou contamination de l'eau) : i. Comment prévoir nourrir et abreuver les porcs? _____ ii. Quelle est la source d'eau de rechange? _____ iii. Comment cette eau sera-t-elle distribuée aux porcs? _____	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
d. Plan d'évacuation : i. Comment prévoir évacuer les porcs? _____ ii. Où seront-ils acheminés? _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé



POS 9.2 BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Cette POS doit comprendre les exigences suivantes.

Les personnes responsables doivent être formées et suivre ce protocole lors de chaque transport d'animaux.	S'applique à la ferme	Importance
1. Évaluation de l'aptitude au transport		
(Consultez la fiche de renseignements F-19 Aptitude au transport).		
a. Les personnes affectées au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement doivent respecter le Règlement sur la santé des animaux.		
b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par des personnes compétentes seulement.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
c. L'évaluation de l'aptitude au transport : <ul style="list-style-type: none"> i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés. ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés. 		
2. Mélange des animaux		
Les porcs qui ne sont pas compatibles ne doivent pas être mélangés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3. Litière convenable au transport		
Le véhicule ou la remorque contient de la litière convenable aux conditions météorologiques et à l'âge des porcs (particulièrement important pour les porcs nouvellement sevrés).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres bonnes pratiques de production :		



DANS CE MODULE

R-1	Registre de vérification	Obligatoire
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire (le cas échéant)
R-3	Demande d'action corrective	
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-A	Liste du personnel et des responsabilités	
R-A1	Registre des tâches et de la formation du personnel	Fortement recommandé
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-C	Code de conduite	
R-D	Questionnaire d'apprentissage	Fortement recommandé
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	
R-G	Manifeste porcine	Obligatoire
R-H	Lettre de garantie – Litière	Fortement recommandé
R-I	Registre des visiteurs	
R-J	Plan du réseau de pièges et de points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
R-L	Plan de la ferme	

R-M	Registre des mortalités	Obligatoire
R-N	Registre des mesures basées sur les animaux	Obligatoire (le cas échéant)
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé
R-P	Régime pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-P1	Autres produit utilisés à la ferme	Fortement recommandé
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-R1	Registre des rations utilisées à la ferme (pour le Québec)	Obligatoire
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-U	Liste des contacts d'urgence	Fortement recommandé
R-V	Liste des fournisseurs d'aliments	
R-W	Lettre de garantie – Produits alimentaires recyclés et drêches de distillerie	Obligatoire
R-X	Registre de calibration	Obligatoire (le cas échéant)
R-Y	Lettre de garantie – Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire
R-Z	Registre sur la superficie allouée	



R-4 REGISTRE DE SURVEILLANCE

Nom de la ferme/ identification du bâtiment : # NIS :

Gestionnaire du site : Signature: Année :

Directives : Lorsque la tâche est effectuée, cocher « C » pour « conforme » ou « NC » pour « non-conforme » et inscrire la date dans la case appropriée. Cocher "NA" pour "sans objet" si la tâche ne s'applique pas. (Consulter le Manuel PS – Introduction section 6.1 Mesures de surveillance). Si une tâche n'est pas conforme, le registre d'incident R-2 doit être complété.

Toutes les tâches reliées BPP énumérées ci-dessous doivent être mises en œuvre en continu, mais doivent être surveillées et enregistrées au moins une fois par an.				C	NC	S.O.
1.1.3	Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de sécurité alimentaire tels que les règles et principes des PCC, des BPP, de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites des excréments animaux ou humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium). Consultez les fiches d'information.	Date	Date	Date		
2.1.1	Bâtiment exempt de détérioration évidente pouvant interférer avec la production de viande de porc salubre.	Date	Date	Date		
2.1.2	Les systèmes de ventilation-climatisation et chauffage sont bien entretenus.	Date	Date	Date		
2.1.3	Les aires de logement des porcs sont exemptes de bois traité.	Date	Date	Date		
2.2.1	La POS sur l'hygiène du bâtiment est appliquée au moins une fois par année (POS 2.2.1 ou 2.2.2) (encercler celle qui est appliquée).	Date	Date	Date		
2.2.2						
2.2.3	Les aires d'alimentation des porcs et d'entreposage d'aliments sont exemptes de produits chimiques (p.ex., pesticides- savons et désinfectants).	Date	Date	Date		
2.2.4	Des mesures sont en place pour minimiser la contamination des aires d'alimentation des porcs par l'urine et les fèces.	Date	Date	Date		
2.3.1	Le drainage de toutes les zones du bâtiment prévient l'accumulation d'eau stagnante et/ou de lisier.	Date	Date	Date		
2.3.2	Pour la production sur litière : la litière est ajoutée pour conserver un environnement sec et propre.	Date	Date	Date		
2.3.2	Pour la production sur litière : la litière est enlevée au moins une fois par année et entreposée loin des porcs.	Date	Date	Date		
3.2.6	L'alimentation des porcs est exempte de viande crue ou de salaison.	Date	Date	Date		
3.5.1	L'encre de tatouage et des marqueurs indélébiles (crayons et aérosols) sont autorisés pour des animaux destinés à la consommation.	Date	Date	Date		
3.5.2	Les marqueurs indélébiles (crayons et aérosols) et les produits de traitements topiques ne contiennent pas de substances non autorisées.	Date	Date	Date		
3.5.3	L'usage de d'agrafes chirurgicales est interdit à la ferme.	Date	Date	Date		

4.1.3	Les désinfectants et additifs pour le traitement d'eau sont approuvés pour utilisation dans l'élevage d'animaux destinés à l'alimentation.	Date	Date	Date										
4.3.1	Les zones de la ferme utilisées pour stocker et mélanger les aliments sont maintenues propres, sèches, exemptes de matières fécales facilement détectables, exemptes de contamination chimique et exemptes de corps étrangers (p.ex., métal, vis).	Date	Date	Date										
4.3.2	Les silos de moulée et d'ingrédients alimentaires, les conduites de distribution et systèmes de transfert d'aliments sont clairement identifiés.	Date	Date	Date										
5.2	L'utilisation des aiguilles et les techniques d'injection respectent la POS 5.2.	Date	Date	Date										
6.1.1	Si la gestion de la vermine est assurée par le producteur, la POS 6.1.2 – procédure interne est respectée.	Date	Date	Date										
6.2	Aucun animal domestique (autre que les porcs) a accès dans la porcherie et dans la section moulange.	Date	Date	Date										
6.3	Les animaux morts sont retirés dès qu'il est possible de le faire, au moins chaque jour.	Date	Date	Date										
7.8	Les pratiques d'élevage facultatives utilisées à la ferme respectent la POS 7.8.	Date	Date	Date										
10.2	Porcs ayant accès à l'extérieur : Les mesures appliquées sont conformes aux exigences et à la POS (Hygiène/Nettoyage des bâtiments, Gestion de la vermine et Gestion des parasites).	Date	Date	Date										
10.3	Élevage avec présence d'autres espèces : Les mesures appliquées sont conformes aux exigences et à la POS Gestion du fumier.	Date	Date	Date										
	Toutes les tâches reliées aux PCC et PC énumérées ci-dessous doivent être mises en œuvre en continu et doivent être surveillées et enregistrées mensuellement lorsque c'est applicable.	JA	FE	MR	AL	MA	JN	JL	AU	SE	OC	NO	DE	S.O.
4.2.4	Le traitement d'eau médicamenteuse est conforme au protocole de la POS 4.2 (PCC).													
4.4.3	Le séquençage, mélange et distribution des aliments sont conformes au protocole de la POS 4.4 (PCC).													
4.5.2	La distribution des aliments est conforme au protocole de la POS 4.5 (PCC).													
5.3	La gestion des aiguilles brisées est conforme au protocole de la POS 5.3 (PCC).													
5.4	La gestion des périodes de retrait est conforme au protocole de la POS 5.4 (PCC).													
7.6	Le soin des porcs malades et blessés est conforme au protocole de la POS 7.6 (PC).													
7.9	Le personnel respecte les méthodes de manipulation à faible niveau de stress pour les porcs et l'usage des bâtons électriques (Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs). Cela est conforme aux exigences du PC 7.9.													

Signature de la personne

responsable de la surveillance : _____

Date : _____

JJ-MM-AA

**R-B** REGISTRE DE FORMATION

NIS :

Nom de l'employé : Date d'embauche :
(aa/mm/jj)**DIRECTIVES**

Le Registre de formation ne peut être approuvé que par une personne qui a complété la formation PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE. Complétez chaque item pour lequel l'employé a été formé.

ITEM	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (Initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
Formation générale						
1	1.1	L'employé a signé le Code de conduite et reconnaît l'importance de ses responsabilités.				
2	1.1	L'employé connaît les quatre points de contrôle critiques (PCC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant la salubrité des aliments et les quatre points critiques (PC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant le bien-être animal. Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de salubrité des aliments, comme les règles et les principes des points de contrôle critiques (PCC), des bonnes pratiques de production (BPP), de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites provenant d'excréments d'animaux ou d'humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium).				
Points de contrôle critiques pour la salubrité des aliments						
		L'employé est convenablement formé pour mettre en œuvre et/ou compléter les POS et les registres suivants :				
3	4.2	» POS 4.2 Eau médicamenteuse et le Registre des traitements (R-T), et comprend le Régime pharmacothérapeutique (R-P)				
4	4.4	» POS 4.4 et le Registre de séquençage, de mélange et de distribution des aliments (R-S) et le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R)				
5	4.5	» POS 4.5 Distribution des aliments et le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R)				
6	5.3	» POS 5.3 Gestion du risque associé aux aiguilles brisées et le Registre des traitements (R-T)				
7	5.4	» POS 5.4 Période de retrait, le Registre des traitements (R-T), le Manifeste porcin (R-G), et comprend le Régime pharmacothérapeutique (R-P)				
Points critiques pour le bien-être animal						
		L'employé est convenablement formé pour mettre en œuvre et/ou compléter les éléments suivants :				
8	7.2	» les exigences retrouvées à la partie 7.2 Stratégies de gestion de l'alimentation et de l'eau et l'évaluation de l'état de chair des porcs				
9	7.6	» les exigences retrouvées à la partie 7.6 Soins des porcs malades et blessés, le Registre des mortalités (R-M) et le Registre des traitements (R-T), et comprend le Régime pharmacothérapeutique (R-P)				
10	7.9	» les exigences retrouvées à la partie 7.9 Manipulation des porcs				
11	7.10	» POS 7.10 Euthanasie et le Registre des mortalités (R-M)				
15	5.2	» mettre en œuvre la POS 5.2 Aiguilles et injections pour s'assurer de l'utilisation de bonnes méthodes d'injection				

ITEM	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
Formation technique – PorcSALUBRITÉ						
		L'employé a été formé pour effectuer les tâches suivantes :				
12	2.2	» mettre en œuvre les POS sur l'hygiène des bâtiments				
13	2.2	» manipuler et entreposer sécuritairement les produits chimiques destinés à l'hygiène à la ferme				
14	3.2	» vérifier et signer des bons de livraison des aliments				
16	6.1	» mettre en œuvre la POS sur la gestion de la vermine				
17	6.2	» et il a lu et comprend la gestion des animaux domestiques dans les bâtiments et à la section moulange à la ferme				
18	6.3	» mettre en œuvre des méthodes appropriées pour enlever les animaux morts				
19	7.8	» mettre en œuvre la POS 7.8 sur les pratiques d'élevage facultatives pour s'assurer que les instruments sont propres et bien aiguisés				
20	10.2	» et il a lu et comprend les risques de maladies que les animaux sauvages et les autres animaux domestiques peuvent transmettre et qui sont associés à l'élevage en plein air (partiel ou complet)				
Formation technique – PorcBIEN-ÊTRE						
		L'employé a été formé pour effectuer les tâches suivantes :				
21	7.1	» évaluer l'état de chair d'un porc (note)				
22	7.3	» mettre en œuvre la POS sur la superficie allouée aux porcelets en pouponnière et en engraissement				
23	7.3	» évaluer le système de logement des porcs et s'assurer de leur entretien pour éviter des blessures potentielles				
24	7.4	» évaluer l'environnement des porcs à toutes les étapes de production et s'assurer que l'environnement est confortable (comprend la température, la ventilation et l'éclairage)				
25	7.5	» offrir au moins deux options d'enrichissement à tous les porcs, peu importe le système de logement				
26	7.6	» mettre en œuvre la POS 7.6 Soins des porcs malades et blessés pour assurer un traitement sans cruauté				
27	7.6	» identifier les porcs malades ou blessés ainsi que les problèmes de comportement qui exigent une action corrective				
28	7.6	» compléter le Registre des mortalités				
29	7.7	» mettre en œuvre la POS sur la mise bas et le sevrage afin de minimiser les impacts négatifs sur la santé et le bien-être des truies et des porcelets.				
30	7.8	» mettre en œuvre la POS 7.8 sur les pratiques d'élevage facultatives pour s'assurer que les porcelets sont manipulés avec les précautions nécessaires				
31	7.9	» utiliser des méthodes de manipulation, de déplacement, de contention et de traitement des porcs générant un faible niveau de stress				
32	7.9	» appliquer les bonnes stratégies pour réduire ou éliminer l'agressivité lors du mélange des porcs				
33	7.9	» établir quand et comment utiliser adéquatement des bâtons électriques				
34	7.10	» mettre en œuvre la POS 7.10 sur l'euthanasie qui propose des méthodes d'euthanasie appropriées et adéquates en fonction des catégories de poids des porcs.				
35	7.11	» mettre en œuvre la POS 7.11 Procédure d'urgence				
36	9.2	» mettre en œuvre la POS 9.2 sur le bien-être dans le transport				

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

Formation complétée :

- Les tâches ont été exécutées sous surveillance jusqu'à ce que l'employé soit entièrement formé sur l'ensemble de la tâche.
- L'employé est convenablement formé et a démontré qu'il comprend, peut expliquer et peut suivre les tâches énumérées ci-dessus.
- L'employé a complété avec succès toute la formation qui se rattache à ses fonctions.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.1 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures de surveillance pour rencontrer les exigences et les procédures.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.2 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures en cas de déviation lorsqu'une exigence n'est pas rencontrée.

Signature du gestionnaire du site : _____

**R-B** REGISTRE DE FORMATION - Mise à jour

Nom de l'employé : NIS :

DIRECTIVES

Ce Registre doit être rempli et ajouté au Registre R-B existant pour chaque employé.

Les éléments en gras ci-dessous ont été ajoutés à la version 2023 du Manuel de l'Éleveur.

ITEM	Module	Exigences	Initiales de l'employé	Approbation (initiales)	S.O. (si sans objet)	Date (aa/mm/jj)
Formation générale						
2	1.1	L'employé connaît les quatre points de contrôle critiques (PCC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant la salubrité des aliments et les quatre points critiques (PC) et les bonnes pratiques de production (BPP) touchant le bien-être animal. Le personnel respecte les mesures visant à prévenir les problèmes de salubrité des aliments, comme les règles et les principes des points de contrôle critiques (PCC), des bonnes pratiques de production (BPP), de l'hygiène personnelle et de la biosécurité, y compris l'exposition aux parasites provenant d'excréments d'animaux ou d'humains (Toxoplasma, Trichinella et Teania Solium).				

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée

Formation complétée :

- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.1 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures de surveillance pour rencontrer les exigences et les procédures.
- Le gestionnaire du site et l'employé ont revu les détails de la section 6.2 de l'Introduction afin de connaître les différentes mesures en cas de déviation lorsqu'une exigence n'est pas rencontrée.

Signature du gestionnaire du site : _____

NOTES

A series of horizontal dotted lines providing a template for notes.

**R-G MANIFESTE PORCIN****LÉGENDE DES COULEURS**

Exigences réglementaires
EPC
Programme sans ractopamine seulement
Mouvement à l'abattoir et aux parcs de rassemblement seulement
Optionnel (Recommandé)

PARTIE 1: À ÊTRE COMPLÉTÉE PAR L'EXPÉDITEUR

Nom du site: #NIS :

Nom de l'expéditeur (lettres moulées) : # téléphone :

Nombre de porcs chargés	Description des porcs (ex. âge, type, etc..., Méthode d'identification des aiguilles brisées)	Marque de troupeau (ex. tatouage ou numéros d'étiquette d'oreille)	Poids moyen des porcs	Dernier accès aux aliments, à l'eau salubre et au repos		Présence d'aiguille brisée?	
				DATE	HEURE	OUI	NON
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclarations						YES	N/A
J'atteste que ces porcs ont été élevés conformément aux normes des programmes AQC BEA ou PorcSALUBRITÉ PorcBIEN-ÊTRE.						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cochez une attestation :							
<input type="checkbox"/> TQu'il n'y a pas de période de retrait de médicaments à observer.							
<input type="checkbox"/> La période de retrait la plus longue à rencontrer prendra fin le (date):							
J'atteste que ces porcs n'ont pas consommé d'aliments contenant de la ractopamine						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'atteste que qu'ils ont été élevés conformément au Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine (PCCPER)						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Signature de l'expéditeur:						Date:	

PARTIE 2: À ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LE TRANSPORTEUR

Nom de la compagnie de transport : Address :

Nom du chauffeur (lettres moulées) : # téléphone :

# de plaque du camion ou la remorque		Superficie de plancher totale (m ² or pi ²) disponible aux porcs	Dernière fois que la remorque a été nettoyée et désinfectée		
Province	Nombre		Date	Heure	Lieu

Nombre de porcs chargés à l'origine : Date: Heure: AM PM

Commentaires sur la condition des porcs lors du chargement:

Préoccupations de bien-être pendant le transport et les mesures prises :

Seulement si applicable :

Aliments, eau et repos (de plus de 8 heures) fournis durant le transport :

Lieu de repos : Date : Heure : AM PM

Nom du site de destination : #NIS / Endroit :

Déclarations	OUI	NON
Par la présente, j'atteste que ces porcs n'ont pas été mélangés avec des porcs non certifiés au Programme canadien de certification des porcs exempts de ractopamine durant leur transport et que le camion, s'il avait déjà transporté des animaux non certifiés, a été complètement nettoyé depuis ce temps.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Signature(s) du ou des chauffeur(s) : Date:

PARTIE 3: DOIT ÊTRE COMPLÉTÉE PAR LE DESTINATAIRENom du destinataire : Signature : Date :
(lettres moulées)Porcs déchargés à destination : Date: Heure: AM PM

Nombre de porcs à l'arrivée	Nombre de porcs par condition			Commentaires (ex. Déchargement retardé, conditions des porcs lors du déchargement, mesures prises)
	DDA	Fragilisés	Inaptes	

Le transfert de garde entre le transporteur et le destinataire survient dès qu'il y a confirmation écrite du destinataire (par exemple, e-mail, texte, signature) de l'arrivée du chargement.



R-N REGISTRE DES MESURES BASÉES SUR LES ANIMAUX

Nom de la ferme/identification du bâtiment : NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable : Date :
(aa/mm/jj)

	État de chair	Indice de boiteries	Indice de blessures				Cage ou un parc trop petit	Commentaires
	Ayant une note ÉEC de 1	Ayant une boiterie sévère	Ayant des abcès/les oreilles ou les articulations enflées	Ayant un prolapsus	Ayant une hernie modérée à sévère	Ayant des plaies aux épaules	Lacérations et/ou d'autres plaies ouvertes	
Nombre de porcs dans l'échantillon (Total)								
CATÉGORIE 1 : Porcs reproducteurs (truies, cochettes matures et verrats matures)								
Truies et cochettes en groupe								S.O.
Truies et cochettes dans des cages individuelles								
Truies et cochettes dans des cages de mise bas								
Verrats matures								
Total des porcs reproducteurs								
Pourcentage (%) de porcs reproducteurs de l'échantillon présentant chacune des conditions								
CATÉGORIE 2 : Porcelets sous la mère								
Nombre total de porcelets sous la mère (nombre de portées × 11)								S.O.
Pourcentage (%) de porcelets sous la mère de l'échantillon présentant chacune des conditions								S.O.
CATÉGORIE #3 : PORCS NON REPRODUCTEURS								
Porcelets en pouponnière								S.O.
Porcs en engraissement								S.O.
Total de porcs non reproducteurs								S.O.
Pourcentage (%) de porcs non reproducteurs de l'échantillon présentant chacune des conditions								S.O.



R-T REGISTRE DES TRAITEMENTS

Nom de la ferme/identification du bâtiment : NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable : Date :
 (aa/mm/jj)

DIRECTIVES

Le registre doit être rempli pour tous les traitements administrés – individuel ou à un groupe de porcs – et ce, à toutes les étapes de production. Il doit aussi indiquer la manière dont le traitement est administré, qu’il soit dans l’eau, par injection, de manière topique ou orale. On doit également y inscrire tous les autres traitements à base de produits naturels et homéopathiques.

Date du début du traitement	Date de la fin du traitement	ID du porc, du parc, de la chambre	Nombre d'animaux traités	Poids des animaux traités	Nom du produit	Dosage (HK)	Quantité administrée	Période de retrait (jours)	Date de départ permise	Aiguilles brisées?		Initiales
										OUI	NON	
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

¹ Voies d'administration: IM = dans l'eau; IM = intramusculaire; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.

R-T REGISTRE DES TRAITEMENTS

NIS : -----

Date du début du traitement	Date de la fin du traitement	ID du porc, du parc, de la chambre	Nombre d'animaux traités	Poids des animaux traités	Nom du produit	Dosage (HR)	Quantité administrée	Période de retrait (jours)	Date de départ permise	Aiguilles brisées?		Initiales
										OUI	NON	
										<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Voies d'administration: IW = dans l'eau; IM = intramusculaire; IV = intraveineuse; SQ = sous-cutanée; T = topique; O = orale.


R-X REGISTRE DE CALIBRATION

Nom de la ferme/identification du bâtiment : NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable : Date :
(aa/mm/jj)**ÉQUIPEMENT DE CALIBRATION D'UNE MOULANGE À LA FERME**

Équipement: Balance principale		Modèle :			Type : Balance			
Date de la calibration (aa/mm/jj)	Capacité	Unité de mesure (kg ou g)	Test de variation ± 0.2 %	Poids réel	Différence	Écart toléré?		Personne responsable (initiales)
						OUI	NON	
2018/09/15	20,000	kg	40	19,960	(40.00)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JB
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Equipment : Balance micro		Modèle :			Type : Appareil de mesure			
Date de la calibration (aa/mm/jj)	Capacité	Unité de mesure (kg ou g)	Test de variation ± 5 %	Poids réel	Différence	Écart toléré?		Personne responsable (initiales)
						OUI	NON	
2018/09/15	1,000	kg	50	950	(50)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JB
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Equipment : Mélangeur		Modèle :			Type : Mélangeur			
Date de la calibration (aa/mm/jj)	Capacité	Unité de mesure (kg ou g)	Test de variation ± 15 %	Poids réel	Différence	Écart toléré?		Personne responsable (initiales)
						OUI	NON	
2018/09/15	1,000	kg	150	1,000	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JB
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

CALIBRATION DU MÉDICAMENTEUR

Procédure exécutée par (nom)	Taux d'inclusion	Date de la calibration (aa/mm/jj)	Personne responsable (initiales)

**R-Y** LETTRE DE GARANTIE – VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR
D'UN DROIT DE PRATIQUE

Nom de la ferme/identification du bâtiment : NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable : Date :
(aa/mm/jj)

Veterinarian License Number :

Veuillez retourner le document rempli et signé au demandeur.

Vétérinaire détenteur d'un droit de pratique

Nom du vétérinaire :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	

Producteur ou gestionnaire du site

Nom de la ferme :	
NIS :	
Numéro de téléphone :	
Courriel :	

Je, le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique nommé ci-dessus, en signant cette lettre de garantie, certifie ce qui suit :

- Je certifie que j'ai une relation vétérinaire-client-patient valide avec cette ferme, et
- Je certifie que les médicaments que j'ai prescrits pour cette ferme sont conformes à la politique d'utilisation des médicaments et vaccins du programme PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE.

Nom du vétérinaire détenteur d'un
droit de pratique (lettres moulées) :

Signature du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique :

Date :

NOTES

Horizontal dotted lines for writing notes.



F14 | EXEMPLES D'ENRICHISSEMENT ENVIRONNEMENTAL

Exigences PorcBIEN-ÊTRE :

Il doit y avoir au moins deux mesures d'enrichissement des porcs à tous les stades de production.

L'enrichissement devrait :

- améliorer l'environnement physique et social des porcs;
- être complémentaire à ce qui est nécessaire pour la survie et le soin des porcs; et
- être fourni en quantité suffisante pour que tous les porcs en profitent (p. ex., au moins une source d'enrichissement pour chaque groupe de 20 à 30 porcs, en fonction de la fréquence à laquelle les porcs l'utilisent).

Assurez-vous de fournir des enrichissements à tous vos porcs incluant :

- les cochettes de remplacement
- les cochettes et les truies dans le bloc saillie et les cages de gestation
- les verrats dans des cages ou des parcs
- les cochettes et les truies saillies logées en groupe
- les truies qui mettent bas ou qui allaitent
- les porcelets sous la mère
- les porcelets en pouponnière
- les porcs en engraissement
- les porcs dans les parcs-hôpitaux

	Mesure d'enrichissement individuel	Exigence(s) pour constituer une mesure d'enrichissement*	Convient le mieux pour				
			C	G	P	PP	E
C = animaux reproducteurs dans des cages; G = animaux reproducteurs logés en groupe; P = porcelets sous la mère; PP = porcelets en pouponnière; E = porcs en engraissement							
Enrichissement occupationnel*	Substrats (p. ex., paille, copeaux de bois, papier déchiqueté) ¹	·Fournis en continu ou au moins tous les jours ·Doivent pouvoir être ingérés sans danger par les porcs et exempts de produits de préservation du bois	✓	✓	✓	✓	✓
	Toiles de jute	·Fournies en continu, fixées solidement au mur ou au parc ·Peuvent être détachées pour les porcs plus petits ·Doivent être remplacées lorsqu'elles se détériorent ·Doivent pouvoir être ingérées sans danger par les porcs	✓	✓	✓	✓	✓
	Autres tissus robustes	·Fournis en continu et fixés solidement au mur ou au parc ·Peuvent être détachés pour les porcs plus petits ·Doivent être remplacés lorsqu'ils se détériorent ·Doivent pouvoir être ingérés sans danger par les porcs.	✓	✓	✓	✓	✓
	Cordes	·Fournies en continu ou au moins tous les jours, fixées solidement au mur, au parc, au plafond, ou détachées sous forme de nœuds ·Doivent être de fibres naturelles non traitées	✓	✓	✓	✓	✓
	Chaînes	·Fournies en continu, fixées solidement au mur, au parc ou au plafond et sans peinture	✓	✓	✓	✓	✓
	Blocs de bois (pièces détachées)	·Fournis en continu ou au moins tous les jours ·Bois non traité ·Les remplacer lorsqu'ils se détériorent ou lorsqu'ils peuvent entraîner des blessures aux porcs		✓		✓	✓
	Bois dans un support	·Fourni en continu, bois non traité ·Fixé solidement au mur ou au parc ·Le remplacer lorsqu'il se détériore ou lorsqu'il peut entraîner des blessures aux porcs		✓		✓	✓
	Objet suspendu (p. ex., jouet, bois ou autre objet à mâcher) ¹	·Fourni en continu, fixé solidement au mur, au parc ou au plafond à l'aide d'une corde ou d'une chaîne ·Doit être sans danger pour les porcs	✓	✓	✓	✓	✓
	Balle ou ballon robuste	·Fourni(e) en continu ou au moins tous les jours ·La ou le laver lorsqu'elle ou qu'il est entièrement recouvert de fumier ·Éviter les balles ou les ballons lourds qui pourraient endommager les planchers		✓	✓	✓	✓
	Tuyau à paroi épaisse	·Fourni en continu ou au moins tous les jours.		✓	✓	✓	✓
	Autres jouets ou objets robustes à mâcher ou à enfouir ¹	·Fournis en continu ou au moins tous les jours ·Doivent être sécuritaires à mâcher.		✓	✓	✓	✓
Trémies à actions multiples ²	·Les porcs doivent effectuer plusieurs actions différentes pour obtenir de la nourriture, pas juste une action	✓	✓		✓	✓	

*Toutes les formes d'enrichissement doivent être disponibles pendant toutes les étapes de production pour constituer un enrichissement, sauf indication contraire dans la partie sur les exigences. Consultez votre vétérinaire avant de donner tout produit que vos porcs peuvent ingérer.

*Tenez toujours compte de l'impact qu'un enrichissement occupationnel peut avoir sur le système et les installations d'entreposage du fumier, ainsi que sur la sécurité des porcs.

¹ Si nous fournissons ce type d'enrichissement sous plusieurs formes séparément, on peut les considérer comme des enrichissements multiples. Ne pas utiliser des pneus à ceinture d'acier ou de métal. Les abreuvoirs de tout genre ne se qualifient pas comme un enrichissement.

² Les mangeoires électroniques (pour truies) ne sont pas considérées comme un enrichissement, si le porc doit seulement franchir une porte et mettre la tête dans la mangeoire pour se nourrir. Il faut que le porc effectue une action supplémentaire pour que ces mangeoires deviennent une forme d'enrichissement.

	Mesure d'enrichissement individuel	Exigence(s) pour constituer une mesure d'enrichissement*	Convient le mieux pour				
			C	G	P	PP	E
C = animaux reproducteurs dans des cages; G = animaux reproducteurs logés en groupe; P = porcelets sous la mère; PP = porcelets en pouponnière; E = porcs en engraissement							
Enrichissement social	Contacts visuels ou physiques avec d'autres porcs	·Fournis en continu	✓	✓	✓	✓	✓
	Contacts physiques entre une truie et un verrat	·Fournis au moins tous les deux jours	✓	✓			
	Contacts physiques avec une personne (p. ex., marcher dans le parc, tapoter, frotter, gratter, flatter) ³	·Fournis au moins trois fois par semaine ·Contact physique doux et calme	✓	✓	✓	✓	✓
	Alimentation à la main ⁴	·Nourrir manuellement, au moins deux fois par jour	✓	✓			
Enrichissement physique	Accès à des types de planchers différents (p. ex., solides ou en lattes, tapis en caoutchouc ou planchers chauffants) ⁵	·Fournis en continu		✓		✓	✓
	Cloisons dans les parcs	·S'appliquent seulement aux porcs logés en groupe		✓		✓	✓
Enrichissement sensoriel	Musique	·Musique calme, tous les jours, de deux à huit heures par jour ·Tous les porcs doivent l'entendre	✓	✓	✓	✓	✓
	Dispositif de brossage	·Fourni en continu (ex. brosse ancrée au mur)		✓		✓	✓
	Odeurs (p. ex., huiles essentielles diluées)	·Fournies au moins une fois par semaine ·Consultez votre vétérinaire avant l'utilisation ·Surveillez vos porcs pour les effets secondaires négatifs.	✓	✓	✓	✓	✓
Enrichissement nutritionnel	Aliments complémentaires	·Fournis en continu ou au moins tous les jours dans un plat ou sur un tapis ou un plateau ·En supplément à la principale source de nutrition des porcs ·Doivent être fournis pendant au moins la moitié de la période de lactation			✓		
	Blocs de sel/minéral à lécher	·Fournis au moins une fois par semaine ·Un accès continu à l'eau doit être assuré en même temps		✓		✓	✓
	Différents types d'aliments ⁶	·Les différents aliments doivent avoir différentes textures, saveurs et/ou odeurs ·Ils doivent être fournis à des moments différents de l'horaire régulier des repas	✓	✓		✓	✓

*Toutes les formes d'enrichissement doivent être disponibles pendant toutes les étapes de production pour constituer un enrichissement, sauf indication contraire dans la partie sur les exigences. Consultez votre vétérinaire avant de donner tout produit que vos porcs peuvent ingérer.

³ Marcher dans les allées sans aucun contact physique avec les porcs ne compte pas comme un enrichissement.

⁴ Le distributeur d'aliment automatique ne constitue pas une forme d'enrichissement, même si la distribution a lieu plusieurs fois par jour.

⁵ Les tapis chauffants dans les cages de mise bas ne constituent pas un enrichissement, car ces dispositifs chauffants sont essentiels à la survie des porcelets sous la mère. Toutefois, un plancher chauffant dans une zone distincte d'un parc destiné aux porcs plus âgés constitue un enrichissement.

⁶ Il peut s'agir d'aliments à saupoudrer. L'alimentation par phase ne constitue pas un enrichissement, car on n'alterne pas les aliments assez souvent.

FICHE DE RENSEIGNEMENT 19

APTITUDE AU TRANSPORT

PORCS APTES AU TRANSPORT

Les porcs aptes sont en pleine forme. Quelques conditions limitées peuvent permettre de transporter des porcs sans mesures spéciales comme par exemple :

Hernie mineure

- Pas de plaie ouverte, ni d'ulcération ou d'infection apparente
- N'amène pas le porc à montrer des signes de douleur ou de souffrance
- Ne touche pas le sol
- Ne gêne pas le mouvement (Les membres arrière ne touchent pas la hernie quand le porc marche)
- Ne ballote pas lorsque le porc marche (Moins de 15 cm de diamètre)

Petits porcs

- Pas émacié
- Pas de fièvre
- Non fragilisé ou non inapte en raison d'une autre condition

(Une bonne pratique est de regrouper les petits porcs ensemble dans un même compartiment)

Morsures de queue mineures

- Plaie mineure, n'est pas beaucoup enflée et n'amène pas le porc à montrer des signes de douleur ou de souffrance

Mesures spéciales incluent:

- Les expédier à l'endroit approprié le plus proche (pas un parc de rassemblement ni un encan)
- Les alimenter, les abreuver et les laisser se reposer au moins toutes les 12 heures
- Les isoler dans un compartiment de la remorque, seuls ou avec un autre porc compatible
- Les embarquer et débarquer individuellement sans qu'ils n'aient à utiliser de rampes à l'intérieur de la remorque
- Fournir des mesures additionnelles visant à assurer leur bien-être comme par exemple une litière supplémentaire ou les embarquer en dernier et les débarquer en premier

PORCS FRAGILISÉS APTES AU TRANSPORT AVEC MESURES SPÉCIALES *

Blessures ou plaies

- Blessure aiguë au pénis
- Engelure aiguë
- Prolapse rectal ou vaginal (frais ou réparé, qui n'est pas inflammé, mordu, déchiré ni très enflé)
- Une morsure de queue non guérie, enflée mais n'amène pas le porc à montrer des signes de douleur ou de souffrance

État de santé

- Castration non guérie
- Respiration laborieuse
- Aveugle des deux yeux
- Léger ballonnement, sans signe d'inconfort ou de faiblesse
- Boiteux ou infirme depuis la naissance (sans signe de douleur)
- Truie en pic de lactation, avec mamelles engorgées ou enflées qui entraîneront de la douleur durant le transport

Boiterie

- Peut se lever et marcher sans aide sur ses quatre pattes
- Démarche imparfaite (ex. toute boiterie) mais il n'hésite pas à marcher et ne montre pas des mouvements saccadés

Hernie modérée

- Plus de 15 cm de diamètre et ballote lorsque le porc marche (décrochée)

PORCS INAPTES AU TRANSPORT *

Les porcs fiévreux ou qui montrent des signes de douleur ou de souffrance ne doivent pas être jamais transportés.

Hernie sévère

- Avec plaie ouverte, une ulcération ou de l'infection apparente
- Qui amène le porc à montrer des signes de douleur et de souffrance
- Touche le sol
- Gêne les mouvements (ex. entre en contact avec un membre arrière lorsqu'il marche)

Boiterie

- Incapable de se lever ou de se tenir debout sans aide
- Incapacité à mettre son poids sur une patte pour marcher
- Mouvements saccadés ou hésitant à marcher (montre des signes de douleur et de souffrance)

*Les conditions « inaptes » prévalent toujours sur les conditions « fragilisées »

Plaies et blessures

(incluant les morsures de queue)

- Plaie saignant abondamment
- Plaie qui occasionne des souffrances
- Plaie qui empêche le porc de marcher sans aide
- Plaie qui entraîne de la détresse ou de l'épuisement
- Porc mourant ou en état de choc
- Fractures qui affectent la mobilité
- Prolapse utérin
- Prolapse rectal ou vaginal sévère (inflammé, mordu, déchiré ou très enflé)

État de santé

- Signes de fièvre (temp. au-delà de 40°C)
- Très maigre (émacié)
- Respiration laborieuse, épuisement ou détresse
- Signes de déshydratation, d'épuisement, d'hypothermie ou d'hyperthermie
- Syndrome du porc stressé (tremble, a de la difficulté à respirer et/ou a une peau décolorée)
- Ballonnement avec des signes d'inconfort ou de faiblesse
- Truie en fin de gestation (> 100 jours)
- Truie ayant mis bas au cours des dernières 48 heures

Cette affiche énumère la plupart, mais pas la totalité, des conditions qui pourraient rendre un porc fragilisé ou inapte. Pour plus de renseignements, communiquez avec votre organisation provinciale d'éleveurs de porcs ou votre bureau local de l'ACIA ou visitez inspection.gc.ca/sanscruaute

RECOMMANDATIONS À LA FERME

Voici les recommandations à respecter correspondant à la démarche à suivre dans l'organisation du transport des animaux fragilisés pour optimiser le travail de tous les intervenants.

Durant l'élevage, l'éleveur doit :

- Dépister tôt les cas problèmes
- Isoler et traiter les porcs le plus vite possible
- Décider d'expédier l'animal avant qu'il ne soit plus transportable
- Euthanasier rapidement les animaux qui ne répondent pas aux traitements

Avant l'expédition, l'éleveur doit :

- Aviser le transporteur lors de la planification du voyage à l'abattoir
- Montrer le porc fragilisé au transporteur ou l'aviser AVANT de commencer à charger
- Ne jamais essayer de cacher à son transporteur la condition d'un animal à risque

Le transporteur doit :

- Évaluer si le porc sera apte à débarquer seul sur ses quatre pattes à destination
- Ne pas charger un porc fragilisé si son état est susceptible de s'aggraver suite au transport
- Prendre la décision finale d'embarquer ou non l'animal fragilisé
- Isoler les animaux fragilisés dans un compartiment convenable (maximum de 2 porcs)
- Transporter directement un animal fragilisé à l'abattoir SANS PASSER par un encan ou un parc de rassemblement



Ce projet est financé sous le programme Agri-assurance du Partenariat canadien pour l'agriculture, une initiative fédérale-provinciale-territoriale